



REPUBLIQUE DU MALI



UNION EUROPEENNE

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

**PROJET D'APPUI POUR LA COMPETITIVITE EN AFRIQUE DE L'OUEST
PACAO _ ML/FED/040-916**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES LOCAL OUVERT

N° 001/F/2022/DP1/PACAO

**RELATIF A LA FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN
SERVICE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES,
BUREAUTIQUES, MOBILIERES DE BUREAU ET
MATERIELS ROULANTS AU PROFIT DES
SERVICES (DNI, APEX) ET DE L'UNITE DE
GESTION-DP1/PACAO**

FINANCEMENT : 11^{ème} Fonds Européen de Développement

CONVENTION DE FINANCEMENT : N° ML/FED/040-916
DEVIS PROGRAMME : N° FED/2022/432 751

Juin 2022

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES
FOURNITURE, MISE EN SERVICE ET LIVRAISON DES EQUIPEMENTS
INFORMATIQUES, BUREAUTIQUES, MOBILIERS DE BUREAU ET
MATERIELS ROULANTS AU PROFIT DES SERVICES (DNI, APEX) ET DE
L'UNITE DE GESTION DP1 PACAO

Lieu d'exécution : République du Mali.

1. Référence

Publication locale

2. Procédure

Ouverte Locale

3. Intitulé du programme

Programme d'Appui pour la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO)

4. Financement

CF N° ML/FED/040-916_ PACAO

5. Pouvoir adjudicateur

Unité de Gestion du Programme –PACAO/Bâtiment du Centre National de Recherche Agricole (CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Type de marché

Prix unitaire

7. Description du marché

Le présent marché consiste en la fourniture, la livraison et la mise en service d'équipements informatiques, bureautiques, mobiliers de bureau et matériels roulants au profit des services (Direction Nationale des Industries, l'Agence pour la Promotion des Exportations) et de l'Unité de Gestion DP1 PACAO.

L'acquisition de ces biens contribuera à renforcer les capacités des services bénéficiaires et l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

8. Nombre et intitulés des lots

Le présent marché est composé de quatre (04) lots :

Lot n°1 : fourniture, livraison et mise en service de matériels informatiques et bureautiques ;

Lot n°2 : fourniture, livraison et mise en service de petits matériels de bureau, mobiliers de bureau et électroménagers

Lot n°3 : fourniture, livraison et mise en service de trois (03) véhicules Pick-up 4x4 double cabine et d'un (01) véhicule léger ;

Lot n°4 : fourniture, livraison et mise en service de six (06) motos tout terrain et de deux (02) motos légers.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

9. Base juridique, éligibilité et règles d'origine

La base juridique de cette procédure est l'annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel que modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. Il est fait référence à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

La participation à la procédure est ouverte à égalité de conditions aux personnes morales et physiques (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement — consortium — de candidats/soumissionnaires) qui sont établies dans l'un des États membres de l'Union européenne, dans l'un des États ACP, ou dans l'un des pays ou territoires autorisés par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé.

La participation est également ouverte aux organisations internationales.

- ✓ **NB : les matériels informatiques et bureautiques (lot 1) et petits matériels de bureau, mobilier de bureau et électroménagers (lot2) et les motos tout terrain et légers (lots 4) bénéficient d'une dérogation à la règle d'origine.**
- ✓ **La règle d'origine est requise pour les véhicules Pickup 4x4x DC et léger (lot3).**

10. Nombre d'offres

Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou membre d'un consortium soumettant une offre). Si une personne physique ou morale soumet plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

Il ne peut y avoir aucune limitation quant au nombre de lots qu'un soumissionnaire peut se voir attribuer.

Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour un seul lot, pour plusieurs lots ou pour tous les lots, mais ils ne peuvent soumettre qu'une offre par lot. Le marché sera attribué lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct.

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots.

11. Motifs d'exclusion

Dans le cadre de l'offre, les soumissionnaires doivent présenter une déclaration signée (incluse dans le bordereau de soumission) par laquelle ils attestent qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1. du PRAG.

Les soumissionnaires figurant sur les listes des personnes, groupes et entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE (voir section 2.4. du PRAG) au moment de la décision d'attribution ne peuvent se voir attribuer le marché.

12. Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance est autorisé.

CALENDRIER PREVISIONNEL

13. Date prévue pour le commencement de l'exécution du marché

Août 2022

14. Période de mise en œuvre des tâches

Le délai d'exécution global est quatre-vingt dix (**90**) jours calendaires pour le lot 3 et soixante (**60**) jours pour les lots 1 ; 2 et 4) à partir de la date de démarrage fixée sur l'ordre de service.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (c'est-à-dire un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. **En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables devront figurer dans un document séparé.** La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du bordereau de soumission). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices financiers clos (**2018-2019-2020**). Celle de l'année 2021 peut être éventuellement pris en compte si fournies.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants :

1.1 - Lot 1 : La moyenne du chiffre d'affaires durant les trois dernières années du soumissionnaire doit être supérieure au budget du marché (montant de l'offre du lot) celle de l'année 2021 peut être éventuellement pris en compte si fournies;

- Lot 2 : La moyenne du chiffre d'affaires durant les trois dernières années du soumissionnaire doit être supérieure au budget du marché (montant de l'offre du lot) celle de l'année 2021 peut être éventuellement pris en compte si fournies;

- Lot 3 : La moyenne du chiffre d'affaires durant les trois dernières années du soumissionnaire doit être supérieure au budget du marché (montant de l'offre du lot) celle de l'année 2021 peut être éventuellement pris en compte si fournies;

- Lot 4 : La moyenne du chiffre d'affaires durant les trois dernières années du soumissionnaire doit être supérieure au budget du marché (montant de l'offre du lot) celle de l'année 2021 peut être éventuellement pris en compte si fournies.

1.2 Le ratio de liquidité générale (actif à court terme par rapport au passif à court terme) doit être d'au moins 1 pour le dernier exercice clos. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies au point 4 du bordereau de soumission).

La période de référence correspond aux trois derniers exercices (2018, 2019 et 2020) précédant la date limite de soumission. Celle de l'année 2021 peut être éventuellement pris en compte si fournies.

- 2.1. Le candidat doit disposer durant les trois dernières années (2018, 2019 et 2020) d'au moins deux (02) cadres permanents du niveau de compétence requis dans des domaines en rapport avec le présent marché. Celle de l'année 2021 peut être éventuellement pris en compte si fournies.
- **2.2. Les soumissionnaires devront fournir des documents certifiant sa spécialisation dans la fourniture, la livraison, la mise en service.**

2) Capacité technique du soumissionnaire (sur la base des données fournies aux points 5 et 6 du bordereau de soumission). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission (2018, 2019 et 2020). Celle de l'année 2021 peut être éventuellement pris en compte si fournies.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants :

- lot 1 : le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins deux (02) contrats de fourniture d'équipements informatiques et bureautiques dont le cumul des montants est au moins équivalent à celui du présent marché (montant de l'offre du lot);
- lot 2 : le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins deux (02) contrats de fourniture de matériels et mobiliers de bureau, dont le montant est au moins équivalent à celui du présent marché (montant de l'offre du lot) ;
- lot 3 : le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins deux (02) contrats de fourniture de véhicules dont le cumul des montants était au moins équivalent à celui du présent marché (montant de l'offre du lot) ;
- lot 4 : le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins deux (02) contrats de fourniture de motos dont le montant est au moins équivalent à celui du présent marché (montant de l'offre du lot).

Cela signifie que le marché auquel le soumissionnaire se réfère peut avoir commencé à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été mené à son terme durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée. Les soumissionnaires peuvent se référer soit à des marchés de fournitures menés à leur terme pendant la période de référence (bien qu'entamés avant cette période) soit à des marchés de fournitures non encore menés à leur terme. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en considération. La bonne réalisation de cette partie devra être étayée par des pièces justificatives (déclaration ou attestation émanant de l'entité qui a attribué le marché, preuve de paiement), avec indication du montant correspondant. Si le marché de fournitures a été mis en œuvre par le soumissionnaire dans le cadre d'un consortium, les pièces justificatives devront faire clairement état de la part (en pourcentage) que le soumissionnaire a menée à bien. Si des critères de sélection relatifs à la pertinence de l'expérience sont appliqués, les pièces justificatives devront également contenir une description de la nature des fournitures livrées.

Une expérience antérieure qui se serait soldée par une rupture du contrat et une résiliation par le pouvoir adjudicateur ne peut pas être utilisée comme référence. Cela vaut également pour

l'expérience antérieure des experts requis dans le cadre d'un marché de services à prix unitaires.

17. Critère d'attribution

Prix (ou, le cas échéant, après autorisation préalable, le meilleur rapport qualité/prix, qui est une combinaison de la qualité et du prix).

SOUMISSION À APPEL D'OFFRES

18. Date limite pour la soumission des offres

La date limite pour la soumission des offres est **le vendredi 15 juillet 2022 à 10 heures (heure de Bamako)**.

19. Présentation des offres et renseignements à fournir

Les offres doivent être soumises à l'aide du bordereau type de soumission.

L'offre doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection établie au moyen du modèle disponible sur l'internet à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A>

Aucun autre document (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre ne sera pris en considération.

20. Modalités de soumission des offres

Les offres doivent être rédigées en français et soumises, par les moyens indiqués au point 10 des instructions aux soumissionnaires, exclusivement au pouvoir adjudicateur.

Les offres soumises par d'autres moyens ne seront pas prises en considération.

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés de l'issue de la procédure par voie électronique.

21. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date limite.

Toute notification de modification ou de retrait doit être établie et soumise conformément au point 15 des instructions aux soumissionnaires.

22. Langue de travail

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

23. Informations complémentaires

Les données financières que le candidat doit fournir dans le formulaire type de candidature doivent être exprimées en **FCFA**.

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les conditions générales et particulières qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer. Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions définissent les règles de soumission, de sélection et d'exécution des marchés financés au titre du présent appel d'offres, conformément aux dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG), qui est disponible sur l'internet à l'adresse suivante: <https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/ePRAG>.

1. Fournitures faisant l'objet du marché

1.1 Le marché a pour objet:

1.1 Le marché a pour objet la fourniture, la livraison et mise en service des fournitures suivantes dont les caractéristiques sont indiquées dans l'annexe II du dossier d'appel d'offres. Il s'agit de :

Lot n°1 : fourniture, livraison et mise en service de matériels informatiques et bureautiques ;

Lot n°2 : fourniture, livraison et mise en service de petits matériels de bureau, mobiliers de bureau et électroménagers

Lot n°3 : fourniture, livraison et mise en service de trois (03 véhicules Pickup 4x4 et d'un (01) véhicule léger.

Lot n°4 : fourniture, livraison et mise en service de six (06) motos tout terrain et de deux motos légers.

Les lieux de livraison des fournitures DDP, de mise en service sont indiqués dans le tableau suivant :

Désignation	Quantité	Lieux de livraison
Lot n°1 : Matériels informatiques et bureautiques		
Ordinateur de bureau	12	UGP PACAO (2), APEX (5) et DNI (5)
Ordinateur portable	5	UGP PACAO (2), APEX (2) et DNI (1)
Onduleur	12	UGP PACAO (2), APEX (5) et DNI (5)
Imprimante multifonction monochrome	8	UGP PACAO (1), APEX (1) et DNI (6)
Imprimante multifonction couleur	1	UGP PACAO (1)
Scanneur	1	UGP PACAO
Vidéo projecteur	3	UGP PACAO (1), APEX (1) et DNI (1)

Ecran projecteur avec trépied	2	APEX (1) et DNI (1)
Copieur	2	UGP PACAO (1) et DNI (1)
Lot n°2 : Petit matériels de bureau, Mobilier de bureau et électroménagers		
Réfrigérateur	1	UGP PACAO
Perforateur	1	
Appareil de reliure	1	
Coffre-fort	1	
Cafetière	1	
Armoire	4	UGP PACAO
Chaise	70	UGP PACAO (10), APEX (30) et DNI (30)
Bureau individuel	12	UGP PACAO (2), APEX (10)
Fauteuil de bureau	17	UGP PACAO (2), APEX (15)
Table de conférence de 20 places	2	APEX (1) et DNI (1)
Lot n°3 : Matériels roulants/véhicules		
Véhicule Pick-Up	3	DNI (1), APEX (1) et UPG-PACAO (1)
Véhicule léger	1	UGP PACAO (1)
Lot n°4 : Matériels roulants/Motos		
Moto tout terrain + casque et anti vol	6	DNI
Moto léger + casque et anti vol	2	UGP-PACAO

NB :

DNI : Direction nationale de l'Industrie, sise à Lafiabougou, avenue Cheick ZAYED, près du commissariat du 5^{ème} arrondissement ;

APEX : Agence Nationale pour la Promotion des Exportations, ex immeuble Air Afrique au Quartier du Fleuve,

UPG PACAO : Unité de gestion du projet PACAO/Bâtiment du Centre National de Recherche Agricole (CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba.

Le délai d'exécution est de **60 jours pour les lots n° 1, 2 et 4 et de 90 jours pour le lot n° 3**, à partir de la date de démarrage fixée sur l'ordre de service.

1.2 Les fournitures doivent respecter toutes les spécifications techniques énoncées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres instructions.

1.3 Les fournitures décrites aux lots n° 1, 3 et 4 doivent être accompagnées d'un lot supplémentaire de pièces de rechange et/ou de consommables. Ni le prix unitaire ni le prix global des pièces de rechange n'entreront dans l'évaluation des offres, sauf s'ils diffèrent de manière significative d'une offre à l'autre. Les soumissionnaires devront établir la liste des pièces de rechange en se basant sur leur expérience professionnelle et en tenant compte du lieu d'utilisation; cette liste doit préciser les prix unitaires des pièces, calculés selon les dispositions du point 11 (ci-après). Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier la liste des pièces de rechange; les modifications éventuelles seront indiquées dans le contrat.

1.4 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de la présente offre.

2. Calendrier

	DATE	HEURE
Réunion d'information/visite du site (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Date limite à laquelle les demandes d'éclaircissements doivent être adressées au pouvoir adjudicateur	25 juin 2022	–
Date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d'éclaircissements	07 juillet 2022	–
Date limite de soumission des offres	15 juillet 2022	10 heures
Séance d'ouverture des offres	15 juillet 2022	10 heures 30 mn
Notification de l'attribution à l'attributaire	fin juillet début août 2022*	–
Signature du contrat	mi-août 2022*	–

* Date provisoire

3. Participation

- 3.1. Les conditions d'admissibilité détaillées dans les informations complémentaires concernant l'avis de marché (annexe A5f) ou, le cas échéant, dans l'avis de marché (C2), s'appliquent à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquels le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. Tous les soumissionnaires, tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, toutes les entités pourvoyeuses de capacités et tous les sous-traitants doivent certifier qu'ils remplissent ces conditions. Ils doivent prouver qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité par des documents datés de moins d'un an avant la date limite de soumission des offres, établis conformément à leur droit national ou à la pratique ou par des copies des documents originaux relatifs à leur enregistrement et/ou à leur statut juridique, au lieu de leur enregistrement et/ou à leur siège statutaire ainsi que, s'il est différent, au siège de leur administration centrale. Le pouvoir adjudicateur peut accepter d'autres preuves satisfaisantes indiquant que ces conditions sont remplies.
- 3.2. Les personnes physiques ou morales qui se trouvent dans une des situations visées aux sections 2.4 (mesures restrictives de l'UE), 2.6.10.1 (critères d'exclusion) ou 2.6.10.1.2 (exclusion d'une procédure) du PRAG ne peuvent ni participer au présent appel d'offres ni se voir attribuer un marché. Si elles participent malgré tout au présent appel d'offres, leur offre sera considérée comme inappropriée ou irrégulière, selon le cas. Dans les cas énumérés dans la section 2.6.10.1. du PRAG, les soumissionnaires peuvent également être exclus des procédures financées par l'UE et sont passibles de sanctions financières pouvant atteindre 10 % de la valeur totale du marché, conformément au règlement financier en vigueur. Ces informations peuvent être publiées sur le site internet de la Commission, conformément au règlement financier en vigueur. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations sur l'honneur¹ certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Ces

¹ Voir la section 2.6.10.1.3 A du PRAG.

déclarations doivent être soumises par tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, par tout sous-traitant et par toute entité pourvoyeuse de capacités. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion, conformément au règlement financier en vigueur. Leur offre sera considérée comme irrégulière.

Les situations d'exclusion visées ci-dessus s'appliquent aussi à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants et à tous les fournisseurs des soumissionnaires, ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. En cas de doute à propos de cette déclaration, le pouvoir adjudicateur demandera des pièces justificatives attestant que le sous-traitant et/ou les entités pourvoyeuses de capacités ne se trouvent pas dans une situation d'exclusion.

- 3.3. Pour être admis à participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont les moyens nécessaires pour exécuter le marché d'une manière effective.
- 3.4. Le recours à la sous-traitance est autorisé. Le soumissionnaire et, le cas échéant, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours en ce qui concerne les critères relatifs à la capacité économique et financière sont conjointement responsables de l'exécution du marché.

Lors de la sélection des sous-traitants, les fournisseurs devraient accorder la préférence aux personnes physiques, sociétés ou entreprises des États ACP capables de livrer les fournitures requises aux mêmes conditions.

4. Origine

4.1

Sauf disposition contraire prévue dans le marché ou ci-après, tous les biens achetés dans le cadre du marché doivent provenir d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme indiqué dans les informations complémentaires concernant l'avis de marché (annexe A5f) ou, le cas échéant, dans l'avis de marché (C2). À ces fins, on entend par «origine» l'endroit où les biens sont extraits, cultivés, produits ou manufacturés et/ou à partir duquel les services sont fournis. L'origine des biens doit être déterminée conformément aux accords internationaux en la matière (notamment les accords de l'OMC), intégrés dans la législation de l'UE sur les règles d'origine à des fins douanières: le code des douanes [règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil], et notamment ses articles 22 à 246, et ses dispositions d'application [règlement (CEE) n° 2454/93 de la Commission. Les biens provenant de l'UE incluent les biens provenant des pays et territoires d'outre-mer

Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché peuvent provenir de n'importe quel pays.

Les soumissionnaires doivent fournir un engagement signé par leur représentant par lequel ils certifient leur conformité à cette exigence. Le soumissionnaire est tenu de s'assurer de l'exactitude des informations fournies. À défaut, il s'expose à une exclusion pour négligence de fausse déclaration. Pour plus de détails, voir la section 2.3.5. du PRAG.

- ✓ **Le marché bénéficie d'une dérogation à la règle d'origine à l'exception des fournitures du lot3 (les véhicules Pickup 4x4x double cabine et le véhicule léger). Toutefois, le soumissionnaire devra fournir un certificat d'un distributeur agréé attestant la conformité des fournitures aux normes internationales pour les matériels informatiques (lot 1).**
- 4.2 Lorsqu'ils soumettent leur offre, les soumissionnaires doivent déclarer expressément que tous les biens sont conformes aux exigences en matière d'origine et mentionner les pays d'origine. Il peut leur être demandé de fournir des informations complémentaires à cet égard.

5. Type de marché

A prix unitaires.

6. Monnaie

Les offres devront être libellées en francs CFA (F CFA).

7. Lots

- 7.1 Le soumissionnaire peut soumettre une offre pour plusieurs lots ou tous les lots.
- 7.2 Chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct et les quantités indiquées pour les différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit offrir l'ensemble de la ou des quantités indiquées pour chaque lot. Les offres partielles ne doivent en aucun cas être prises en considération. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un seul contrat portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.
- 7.3 Le soumissionnaire peut faire figurer dans son offre la remise globale qu'il consentirait en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels il a soumis une offre. La remise doit être clairement indiquée pour chaque lot de manière à pouvoir être annoncée lors de la séance publique d'ouverture des offres.
- 7.4 L'attribution du marché se fera lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur peut choisir la solution globale la plus avantageuse après avoir tenu compte des remises consenties.

8. Période de validité

- 8.1 Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 8.2 Dans des cas exceptionnels et avant l'expiration de la période initiale de validité de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires de prolonger cette période de 40 jours. Ces demandes et les réponses à ces dernières doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent de prolonger la période de validité de leur offre ne seront pas autorisés à modifier leur offre et sont tenus de prolonger la validité de leur garantie de soumission afin de couvrir la période de validité révisée de l'offre. En cas de refus, leur participation à l'appel d'offres prend fin sans qu'ils perdent leur garantie de soumission. Lorsque le pouvoir adjudicateur est tenu d'obtenir la recommandation de l'instance visée dans la section 2.6.10.1.1 du PRAG, il peut demander, avant que celle-ci n'expire, que la période de validité des offres soit prolongée jusqu'à l'adoption de cette recommandation.
- 8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période supplémentaire de 60 jours. La période supplémentaire est ajoutée à la période de validité de l'offre, quelle que soit la date de notification.

9. Langue des offres

- 9.1 Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure, à savoir le français.

Si les pièces justificatives ne sont pas rédigées dans l'une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être jointe. Lorsque les documents sont rédigés dans une langue officielle de l'Union européenne autre que le français, il est vivement recommandé de fournir une traduction en français afin de faciliter leur évaluation.

10. Soumission des offres

10.1 La date limite de réception des offres de participation est indiquée au point 18 de l'avis de marché.

Les offres doivent être envoyées au pouvoir adjudicateur avant la date limite indiquée dans l'avis de marché soit le **vendredi 15 juillet 2022 à 10 heures (heure de Bamako)**. Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 11 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante:

Projet d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO), Ministère du Développement Rural,/Bâtiment du Centre National de Recherche Agricole (CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba.

Si les offres sont remises en main propre, elles doivent l'être à la même adresse.

Les offres doivent respecter les conditions suivantes :

- 10.2 Toutes les offres doivent être soumises sous la forme d'un exemplaire original unique, portant la mention « original », et trois (3) copies signées de la même façon que l'original et portant la mention « copie ».
- 10.3 Toutes les offres doivent être soumises au secrétariat du Projet d'appui à la Compétitivité en Afrique de l'ouest (PACAO) avant la date limite, **le vendredi 15 juillet 2022 à 10 heures 00mn** :

a) soit par la poste ou par messagerie, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi²;

b) soit remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute candidature ou offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation de la liste des candidats présélectionnés ou du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter ces candidatures ou offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

- 10.4 Toutes les offres, y compris leurs annexes et toutes les pièces justificatives, doivent être soumises dans une enveloppe scellée et porter pour seules mentions:

- a) l'adresse indiquée ci-dessus;
- b) la référence du présent appel d'offres à;
- c) le cas échéant, le numéro du ou des lots pour lesquels le soumissionnaire présente une offre;
- d) la mention «Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres» en français ;
- e) le nom du soumissionnaire.

Les offres techniques et financières doivent être placées ensemble dans une enveloppe scellée. L'enveloppe doit ensuite être placée dans une autre enveloppe scellée/un autre colis scellé, à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

11. Contenu des offres

Le non-respect des exigences exposées ci-après constitue une irrégularité susceptible d'entraîner le rejet de l'offre. Toutes les offres soumises doivent être conformes aux exigences

² Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

prévues dans le dossier d'appel d'offres et comporter:

Partie 1: offre technique:

- une description détaillée des fournitures proposées, conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, notamment:
 - la liste des pièces de rechange et des consommables recommandés par le fabricant;

L'offre technique doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexes II + III* — Offre technique du contractant), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

Partie 2: offre financière:

- une offre financière, calculée sur une base DDP³ pour les fournitures proposées, incluant, le cas échéant:
 - [une offre financière pour les pièces de rechange et les consommables pour une utilisation pendant un (01) an avec la liste des prix par article;
 - [une offre financière pour le service après-vente pour un (01) an.

Cette offre financière doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexe IV*, Budget ventilé), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

- Une version électronique de l'offre financière

En cas de doute quant au régime de TVA applicable, il appartient au soumissionnaire de prendre contact avec les autorités de son pays pour obtenir des éclaircissements sur l'exonération de TVA dont bénéficie l'Union européenne.

Cette offre financière doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexe IV*, Budget ventilé), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

Partie 3: documentation

À fournir au moyen des modèles joints*:

- Le «bordereau de soumission pour un marché de fournitures» ainsi que son annexe 1 («**Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection**»), tous deux dûment complétés, y compris la déclaration du soumissionnaire, point 7 (pour chaque membre, en cas de consortium). Une copie de la déclaration originale signée doit être fournie. L'original doit être conservé par le soumissionnaire et peut être demandé par le pouvoir adjudicateur.
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (formulaire «signalétique financier» — document c4o1_fif_fr) (les soumissionnaires qui ont déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne peuvent fournir à la place du formulaire «signalétique financier» le numéro du signalétique financier ou une copie du formulaire qu'ils ont fourni à cette occasion, à condition qu'aucun changement n'ait eu lieu entre-temps).

³ [**DDP (rendu droits acquittés) / DAP (rendu au lieu de destination)**] — Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

- Le formulaire «entité légale» (document c4o2_lefind_fr) et les pièces justificatives (les soumissionnaires qui ont déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne peuvent fournir à la place du formulaire «entité légale» le numéro de leur entité légale ou une copie du formulaire «entité légale» qu'ils ont fourni à cette occasion, à condition que leur statut juridique n'ait pas changé entre-temps).

À fournir sans contrainte de format:

- Une description des conditions de la garantie, qui doivent être conformes aux conditions énoncées à l'article 32 des conditions générales.
- Une description de l'organisation de la garantie du produit, conformément aux conditions énoncées à l'article 32 des conditions particulières.
- Signature dûment autorisée: un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe au nom de la société, de l'entreprise commune ou du consortium est habilitée à le faire.
- Autres documentations : Le registre de commerce ou carte professionnelle ou tout document qui en tient lieu.
- Un quitus fiscal en cours de validité ou équivalent, prouvant être en règle du paiement des impôts.
- Un certificat de non faillite en cours de validité.

Remarques:

Les soumissionnaires sont priés de respecter cet ordre de présentation.

Le terme annexe* se réfère aux modèles joints au dossier d'appel d'offres. Ces modèles sont également disponibles à l'adresse suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?group=C>

12. Taxes et autres charges

Les dispositions générales relatives au régime fiscal et douanier sont jointes au dossier d'appel d'offres.

13. Informations complémentaires avant la date limite de soumission des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter que les soumissionnaires aient à demander des informations complémentaires en cours de procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il doit communiquer ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard: 21 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence de la publication et l'intitulé du marché:

Nom du contact : Monsieur le Régisseur du DP N° 1 -PACAO

Projet d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO)

Ministère du Développement Rural/ Bâtiment du Centre National de Recherche Agricole (CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba Tel : +223 20 01 10 08/ 76 44 59 08/66 92 94 75

Email : dpaul_coulibaly@yahoo.fr; samaprome@hotmail.com;

dicko-tcf@confedmali.net

Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres sera publié sur le site internet de la CONFED à l'adresse suivante : www.confedmali.net et du Ministère du Développement Rural à l'adresse suivante www.mdr.gouv.ml, au plus tard 8 jours avant la date limite de soumission des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période de l'appel d'offres peuvent être exclus de l'appel d'offres.

14. Réunion d'information/visite du site

14.1 Aucune réunion d'information/visite du site n'est prévue. Aucune visite ne peut être organisée pour les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres.

14.1.

15. Modification ou retrait des offres

15.1 Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à l'appel d'offres.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées à la section 10. L'enveloppe extérieure doit porter la mention «Modification» ou «Retrait» selon le cas.

15.2 Aucune offre ne peut être retirée entre la date limite de soumission des offres et l'expiration de la période de validité des offres. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

16. Frais inhérents à la préparation des offres

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.

17. Propriété des offres

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre du présent appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

18. Entreprise commune ou consortium

18.1 Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être une offre unique dont l'objet est de constituer un seul contrat. Chacune de ces personnes doit signer l'offre et est conjointement et solidairement responsable de l'offre et de tout contrat qui pourrait en résulter. Ces personnes doivent désigner parmi elles un chef de file habilité à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

18.2 L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et l'acte notarié ou l'acte sous seing privé conférant ce mandat doit être soumis au pouvoir adjudicateur conformément au point 11 des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et les règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les

signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises au point 3.5 comme s'il était lui-même le soumissionnaire.

19. Ouverture des offres

19.1 La séance d'ouverture a pour objet de vérifier si les offres ont été soumises conformément

19.2 Les offres seront ouvertes en séance publique **le vendredi 15 juillet 2022 à 10 heures 30 mn** dans la salle de réunion du PACAO :

**Projet d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO)
Ministère du Développement Rural/Bâtiment du Centre National de Recherche Agricole
(CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba
Tel : +223 20 01 10 08/ 76 44 59 08**

Le comité établira un procès-verbal de la réunion, qui sera disponible sur demande.

Si, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées à temps, le pouvoir adjudicateur les autorisera à participer à la première séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires de la tenue d'une deuxième séance d'ouverture.

19.3 Lors de la séance d'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les remises éventuelles, les notifications écrites de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.

19.4 Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative à l'examen, à la clarification, à l'évaluation des offres ni aucune recommandation concernant l'attribution du marché ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.

19.5 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation durant la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, dans le but d'obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou d'influencer la décision du pouvoir adjudicateur quant à l'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de son offre.

19.6 Le pouvoir adjudicateur conservera toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquée dans l'avis de marché ou dans les présentes instructions. Les garanties correspondantes seront renvoyées aux soumissionnaires. Le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu pour responsable en cas de retard dans la livraison des offres. Les offres reçues hors délai seront rejetées et ne seront pas évaluées.

20. Évaluation des offres

20.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si les offres sont conformes aux exigences essentielles du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter sensiblement ni y apporter des restrictions substantielles.

Les restrictions ou écarts substantiels sont ceux qui affectent l'objet, la qualité ou l'exécution du marché, qui diffèrent largement des termes du dossier d'appel d'offres, qui limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ou qui faussent la concurrence à l'égard des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme sur le plan administratif doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

Si une offre n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des écarts ou des restrictions.

20.2 Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation statuera sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: les offres conformes aux exigences techniques et les offres non conformes aux exigences techniques.

Les qualifications minimales requises (voir les critères de sélection dans les informations complémentaires concernant l'avis de marché) doivent être évaluées dès le début de cette étape.

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant des critères «oui/non» tels que spécifiés dans le dossier d'appel d'offres.

20.3 Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et afin de faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des éclaircissements sur son offre, y compris sur la ventilation des prix, dans un délai raisonnable qui sera fixé par le comité d'évaluation. La demande d'éclaircissements et la réponse doivent être formulées par écrit, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne pourra être demandée, proposée ou autorisée, sauf si elle est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs arithmétiques découvertes pendant l'évaluation des offres conformément au point 20.4. Aucune demande d'éclaircissements ne peut fausser la concurrence. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme aux exigences techniques doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

20.4 Évaluation financière

a) Les offres jugées conformes aux exigences techniques seront vérifiées en vue d'y déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:

- en cas de divergence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres sera retenu;
- sauf pour les marchés à forfait, en cas de divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué sera retenu.

b) Les montants ainsi corrigés seront contraignants pour le soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre sera rejetée.

c) Sauf indication contraire, l'évaluation financière a pour objet d'identifier le soumissionnaire offrant le prix le plus bas. Si les spécifications techniques le prévoient, l'évaluation des offres peut tenir compte, non seulement des coûts d'acquisition, mais aussi, dans la mesure où ils sont pertinents, des coûts supportés pendant tout le cycle de vie des fournitures (par exemple, les frais de maintenance et les frais de fonctionnement), conformément aux spécifications techniques. En pareil cas, le pouvoir adjudicateur examinera en détail toutes les informations fournies par les soumissionnaires et formera son jugement en se basant sur le coût total le plus bas incluant les coûts additionnels.

20.5 Variantes

Les variantes ne seront pas prises en considération.

20.6 Critère d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le marché sera attribué à l'offre conforme la moins-disante.

Lorsque les offres sont de qualité économique et technique équivalente, la préférence sera accordée à celles qui permettent la participation la plus large des États ACP. Pour de plus amples détails, voir la section 2.6.9. du PRAG.

20.6 Pièces justificatives relatives aux critères d'exclusion et de sélection

À tout moment au cours de la procédure de passation de marché et avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut demander les preuves documentaires attestant la conformité avec les critères d'exclusion définis dans les présentes instructions.

21. Notification de l'attribution

En soumettant une offre, chaque soumissionnaire accepte d'être informé des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'envoie à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

Le pouvoir adjudicateur informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution. Les garanties de soumission seront restituées aux soumissionnaires non retenus une fois que le contrat aura été signé. L'attributaire sera informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution).

22. Signature du contrat et garantie de bonne exécution

- 22.1 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans l'offre de plus ou moins 100 % au moment de la passation du marché et au cours de la période de validité du marché. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures résultant de cette modification ne peut excéder 25 % du montant de l'offre financière originale. Les prix unitaires qui figurent dans l'offre seront utilisés.
- 22.2 Dans un délai de 30 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et dater le contrat et le renvoyer, accompagné de la garantie de bonne exécution (si applicable), au pouvoir adjudicateur. Dès le moment où il signe le contrat, l'attributaire devient le contractant et le contrat entre en vigueur.
- 22.3 Si l'attributaire ne signe pas le contrat et ne le renvoie pas, accompagné de la garantie financière requise, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice du droit de ce dernier de saisir la garantie, de demander une réparation ou d'exercer tout autre recours du fait de ce manquement et l'attributaire n'aura aucune possibilité de contestation.
- 22.4 La garantie de bonne exécution mentionnée dans les conditions générales est fixée à 10 % du montant du marché pour chaque lot. La garantie de bonne exécution doit être présentée sous la forme précisée dans l'annexe du dossier d'appel d'offres. Elle sera libérée dans les 45 jours suivant la délivrance du certificat de réception définitive par le pouvoir adjudicateur, sauf pour la partie correspondant au service après-vente. Pour les marchés dont la valeur est inférieure ou égale à 150 000 EUR, le pouvoir adjudicateur peut décider, en se basant sur des critères objectifs tels que le type et la valeur du marché, de ne pas exiger cette garantie.

23. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une **garantie de soumission dont le montant est fixé à 1% du montant de l'offre pour chacun de lot.**

La garantie de soumission doit être présentée sous la forme précisée dans l'annexe du dossier d'appel d'offres. Elle doit demeurer valable 45 jours au-delà de la période de validité de l'offre. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans son offre.

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme. La garantie de soumission de l'attributaire sera libérée au moment de la signature du contrat, une fois que la garantie de bonne exécution aura été soumise.

Elle sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans son offre.

24. Clauses déontologiques et code de conduite

24.1 Absence de conflit d'intérêts

Le soumissionnaire ne peut avoir aucun conflit d'intérêts ni aucun lien spécifique équivalent avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des accords illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de son offre et l'expose à des sanctions administratives conformément au règlement financier en vigueur.

24.2 Respect des droits de l'homme, de la législation en matière d'environnement et des normes fondamentales du travail

Le soumissionnaire et son personnel doivent respecter les droits de l'homme ainsi que les règles applicables en matière de protection des données. En particulier et conformément à l'acte de base applicable, les soumissionnaires et les candidats qui se voient attribuer un marché ou une subvention respectent la législation environnementale, notamment les accords multilatéraux en matière environnementale, ainsi que les normes fondamentales en matière de travail applicables, telles que définies dans les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, l'abolition du travail forcé et obligatoire; l'abolition du travail des enfants).

Tolérance zéro pour l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels

La Commission européenne applique une politique de «tolérance zéro» en ce qui concerne l'ensemble des comportements fautifs ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

Toute forme de violence physique ou de punition, ainsi que les menaces de violence physique, les abus et l'exploitation sexuels, le harcèlement et la violence verbale, ou toute autre forme d'intimidation sont interdits.

24.3 Lutte contre la corruption

Le soumissionnaire doit respecter l'ensemble des législations, réglementations et codes applicables ayant trait à la lutte contre la corruption. La Commission européenne se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation du marché ou pendant l'exécution d'un marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par «pratiques de corruption» l'offre faite à toute personne d'un paiement illicite, d'un présent, d'une gratification ou d'une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution d'un marché ou à l'exécution d'un marché déjà conclu avec le pouvoir adjudicateur.

24.4 Frais commerciaux extraordinaires

Toute offre sera rejetée ou tout marché annulé s'il s'avère que l'attribution du marché ou son exécution a donné lieu à des frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires sont des commissions qui ne sont pas mentionnées dans le marché principal ou qui ne résultent pas d'un marché passé en bonne et due forme faisant référence au marché principal, des commissions qui ne sont pas versées en échange d'un service légitime effectif, des commissions versées dans un paradis fiscal, des commissions versées à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

Les contractants convaincus d'avoir payé des frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du marché ou à une exclusion définitive du bénéfice des financements de l'UE.

24.5 Violation des obligations, irrégularités ou fraude

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché est entachée d'une violation des obligations, d'irrégularités ou de fraude. Lorsqu'une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le marché.

25. Annulation de l'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont informés de cette annulation par le pouvoir adjudicateur.

Si l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes scellées sont renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Un appel d'offres peut être annulé, par exemple, si:

- l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif ou financier ou aucune réponse valable n'ont été reçues;
- les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet;
- toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale;
- l'attribution du marché ne respecte pas les principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner, liés d'une quelconque manière à l'annulation d'un appel d'offres, même s'il a été informé de la possibilité d'un préjudice. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à exécuter le programme ou le projet annoncé.

26. Recours

Les soumissionnaires qui s'estiment lésés par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution peuvent introduire une plainte. Voir la section 2.12. du PRAG.

27. Protection des données

Le traitement des données à caractère personnel liées à cet appel d'offres par le pouvoir adjudicateur est effectué conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur et conformément aux dispositions de la convention de financement

correspondante.

L'appel d'offres et le contrat renvoient à une action extérieure financée par l'UE, représentée par la Commission européenne. Si le traitement de votre réponse à l'invitation à soumissionner nécessite le transfert de données à caractère personnel (tel que des noms, des coordonnées et des CV) à la Commission européenne, ces données ne seront traitées qu'aux fins de la surveillance de la procédure de passation de marché et de l'exécution du marché par la Commission, pour que cette dernière respecte ses obligations conformément au cadre législatif applicable et conformément à la convention de financement signée entre l'UE et le pays partenaire, sans préjudice d'une transmission possible aux entités chargées des tâches de surveillance ou d'inspection en application de la législation de l'UE. Pour les données transférées par le pouvoir adjudicateur à la Commission européenne, le responsable du traitement des données à caractère personnel mené au sein de la Commission est le chef de l'unité «Affaires juridiques» de la DG Partenariats internationaux.

Des précisions quant au traitement de vos données à caractère personnel par la Commission sont disponibles dans la déclaration de confidentialité à l'adresse suivante:

[https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA\(Ch.2\)](https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA(Ch.2))

Lorsque des données à caractère personnel sont traitées dans le cadre d'une participation à un appel d'offres (par exemple, des CV d'experts principaux ou d'experts techniques) et/ou de l'exécution d'un marché (par exemple, le remplacement d'experts), il convient de dûment informer les personnes concernées d'une transmission possible de leurs données aux institutions et organismes de l'UE et de leur communiquer la déclaration de confidentialité mentionnée ci-dessus.

28. Système de détection rapide et d'exclusion

Les soumissionnaires et, s'il s'agit d'entités légales, les personnes ayant sur elles un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, sont informés du fait que, s'ils se trouvent dans une des situations de détection rapide ou d'exclusion, leurs coordonnées (nom/dénomination, prénom si personne physique, adresse, forme juridique et nom et prénom des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, si personne morale) peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion et communiquées aux personnes et entités énumérées dans la décision précitée, dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public.

B. PROJET DE CONTRAT ET CONDITIONS PARTICULIÈRES INCLUANT LES ANNEXES

PROJET DE CONTRAT
CONTRAT DE FOURNITURES
POUR LES ACTIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION EUROPÉENNE

N° <numéro de contrat>

FINANCE PAR LE FED

Projet d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO), représenté par son Régisseur, Monsieur Paul COULIBALY, Ministère du Développement Rural/Bâtiment du Centre National de Recherche Agricole (CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba
Tel : +223 20 01 10 08/ 76 44 59 08- Email:dpaul_coulibaly@yahoo.fr, (le « pouvoir adjudicateur »),

d'une part,

et

<Dénomination officielle complète du contractant>

[<Forme juridique/titre>]⁴

[<N° d'enregistrement légal>]⁵

<Adresse officielle complète>

[<N° de TVA>]⁶, (le «contractant»)

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

Projet d'Appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO), N° CRIS : 432 75/

FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, BUREAUTIQUES, MOBILIERS DE BUREAU ET MATERIELS ROULANTS AU PROFIT DES SERVICES (DNI, APEX) ET DE L'UNITE DE GESTION DP1 PACAO

Numéro d'identification : N° 001//0F/2022/DP1/PACAO

Article 1 Objet

1.1 L'objet du marché est la fourniture, la livraison, la mise en service des biens suivants :

⁴ Si le contractant est une personne physique.

⁵ Si applicable. Pour les personnes physiques, mentionner le numéro de leur carte d'identité, de leur passeport ou d'un document équivalent.

⁶ Sauf si le contractant n'a pas de numéro de TVA.

Désignation	Quantité	Lieux de livraison
Lot n°1 : Matériels informatiques et bureautiques		
Ordinateur de bureau	12	UGP PACAO (2), APEX (5) et DNI (5)
Ordinateur portable	5	UGP PACAO (2), APEX (2) et DNI (1)
Onduleur	12	UGP PACAO (2), APEX (5) et DNI (5)
Imprimante multifonction monochrome	8	UGP PACAO (1), APEX (1) et DNI (6)
Imprimante multifonction couleur	1	UGP PACAO (1)
Scanneur	1	UGP PACAO
Vidéo projecteur	3	UPG PACAO (1), APEX (1) et DNI (1)
Ecran projecteur avec trépied	2	APEX (1) et DNI (1)
Copieur	2	UGP PACAO (1) et DNI (1)
Lot n°2 : Petit matériels de bureau, Mobilier de bureau et électroménagers		
Réfrigérateur	1	UGP PACAO
Perforateur	1	
Appareil de reliure	1	
Coffre-fort	1	
Cafetière	1	
Armoire	4	UGP PACAO
Chaise	70	UGP PACAO (10), APEX (30) et DNI (30)
Bureau individuel	12	UGP PACAO (2), APEX (10)
Fauteuil de bureau	17	UGP PACAO (2), APEX (15)
Table de conférence de 20 places	2	APEX (1) et DNI (1)
Lot n°3 : Matériels roulants/véhicules		
Véhicule Pick-Up	3	DNI (1), APEX (1) et UPG-PACAO (1)
Véhicule légers	1	UGP PACAO
Lot n°4 : Matériels roulants/Motos		
Moto tout terrain + casque et anti vol	6	DNI
Moto léger + casque et anti vol	2	UGP-PACAO : MDR cité Administrative

NB :

DNI : Direction nationale de l'Industrie, sise à Lafiabougou, avenue Cheick ZAYED, près du commissariat du 5^{ème} arrondissement ;

APEX : Agence Nationale pour la Promotion des Exportations, ex immeuble Air Afrique au Quartier du Fleuve,

UPG PACAO : Unité de gestion du projet PACAO/Bâtiment du Centre National de

Recherche Agricole (CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba Unité de gestion du projet PACAO/Bâtiment du Centre National de Recherche Agricole (CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba.

Les lieux de livraison sont les services bénéficiaires indiqués dans le tableau suivant à Bamako et l'Incoterm applicable est DDP. La période de mise en œuvre des tâches court à partir de la date de démarrage fixée sur l'ordre de service jusqu'à la date de réception provisoire.

- 1.2 Le contractant doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique.
- 1.3 Les fournitures devront être accompagnées par les pièces de rechange décrites par le contractant dans son offre, ainsi que par les accessoires et autres articles nécessaires à l'utilisation des biens pendant une période de 12 mois, ainsi que spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires.

Article 2 Origine

La règle d'origine des biens est bien définie à l'article 10 des conditions particulières.

Lot 3 : Un certificat d'origine des biens devra être produit par le contractant, au plus tard en même temps que sa demande de réception provisoire des fournitures. Le non-respect de cette condition peut conduire à la résiliation du marché et/ou la suspension du paiement.

Article 3 Prix

- 3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de **(montant) FCFA**.
- 3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

Article 4 Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants sont considérés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- le présent contrat;
- les conditions particulières;
- les conditions générales (annexe I);
- les spécifications techniques (annexe II), [incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres et les minutes des réunions d'information ou de la visite du site];
- l'offre technique (annexe III) [incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres;
- la décomposition du budget (annexe IV);
- les formulaires spécifiques ou documents pertinents (annexe V).

Les différents documents constituant le marché doivent être considérés comme mutuellement explicites ; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

Article 5 Autres conditions particulières applicables au contrat

Aux fins de l'article 44 des conditions générales, pour la partie des données transférée par le pouvoir adjudicateur à la Commission européenne:

- (a) le responsable du traitement des données à caractère personnel effectué au sein de la Commission est le chef de l'unité « Affaires juridiques » de la DG Coopération internationale et développement.

la déclaration de confidentialité est disponible à l'adresse suivante:
<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A>.

Fait en français en trois exemplaires originaux, dont un original remis au pouvoir adjudicateur et un autre à la Commission européenne et un original remis au contractant.

Pour le contractant

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

Pour le pouvoir adjudicateur

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

CONDITIONS PARTICULIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Les présentes conditions particulières précisent et complètent, au besoin, les dispositions des conditions générales applicables au marché. Sauf si les conditions particulières en disposent autrement, les dispositions des conditions générales susmentionnées demeurent pleinement applicables. La numérotation des articles des conditions particulières n'est pas consécutive et suit la numérotation des articles des conditions générales. À titre exceptionnel et avec l'autorisation des services compétents de la Commission, d'autres clauses peuvent être introduites pour couvrir des situations particulières.

Article 2 Langue du marché

- 2.1 La langue utilisée est le français.

Article 4 Communications

- 4.1 Projet d'Appui la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO)
Ministère du Développement Rural, Bâtiment du Centre National de Recherche Agricole (CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba
Tel : +223 20 01 10 08/ 76 44 59 08- Email:dpaul_coulibaly@yahoo.fr
- 4.2 Le pouvoir adjudicateur et le contractant utilisent un système électronique à toutes les étapes de l'exécution du marché, y compris, notamment, pour la gestion du marché (modifications et ordres de service), l'élaboration de rapports (y compris sur les résultats) et les paiements. Le contractant est tenu de s'inscrire sur le système d'échange électronique approprié et d'en faire usage pour assurer la gestion électronique du marché.

La gestion électronique du marché au moyen du système susmentionné peut débuter à la date du début de l'exécution du marché, comme décrit à l'article 18 ci-dessous, ou à une date ultérieure. Dans ce dernier cas, le pouvoir adjudicateur informe le contractant par écrit de son obligation d'utiliser le système électronique pour toutes les communications dans un délai maximal de trois mois.

Article 6 Sous-traitance

- 6.3 Lors de la sélection des sous-traitants, le contractant donne la préférence aux personnes physiques, sociétés et entreprises des États ACP capables d'exécuter le marché dans les mêmes conditions.

Article 7 Documents à fournir

A la livraison des équipements, le soumissionnaire doit fournir : les manuels utilisateurs (en français).

Article 8 Aide en matière de réglementation locale

NA

Article 9 Obligations générales

- 9.9 Le contractant mettra en place des activités spécifiques en vue de se conformer à son obligation minimale de visibilité. Ces activités doivent être conformes au manuel de communication et visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne publié sur le site web de la DG Coopération internationale et développement: <https://ec.europa.eu/europeaid/communication-et-visibilite-des-actions->

Article 10 Origine

- 10.1 En vertu du cadre financier pluriannuel 2014-2020 (marchés/lots inférieurs à 100 000 EUR au titre du règlement commun de mise en œuvre) et du cadre financier pluriannuel 2021-2027: Tous les biens achetés peuvent provenir de n'importe quel pays.

En vertu du cadre financier pluriannuel 2014-2020 (marchés/lots supérieurs à 100 000 EUR au titre du règlement commun de mise en œuvre et indépendamment de la valeur pour les autres instruments): Tous les biens achetés doivent provenir d'un des pays éligibles mentionnés dans <insérer l'instrument finançant le projet/programme>. Aux fins de la présente disposition, l'«origine» signifie l'endroit où les biens sont extraits, cultivés, produits ou manufacturés. L'origine des biens doit être déterminée en accord avec les codes des douanes de l'Union européenne ou de la convention internationale applicable en l'espèce.

Les biens provenant de l'Union européenne incluent ceux issus des pays et territoires d'outre-mer.]

- NB : les équipements informatiques, bureautiques (lot 1) et mobiliers, matériels de bureau (lot2) et Les motos (lot 4) bénéficie d'une dérogation à la règle d'origine.
- La règle d'origine est requise pour les véhicules Pickup 4x4x DC et au véhicule léger (lot3).

Article 11 Garantie de bonne exécution

- 11.1 Le montant de la garantie de bonne exécution est fixé à 10 % du montant du marché pour chaque lot, y compris les montants mentionnés dans ses avenants éventuels.

Article 12 Responsabilité et assurances

Le montant de l'assurance responsabilité contre les risques et l'assurance responsabilité civile est Illimité.

Article 13 Programme de mise en œuvre des tâches

13.2 Le contractant devra mettre en œuvre les tâches conformément au calendrier joint à son offre. Toute modification du calendrier de mise en œuvre des tâches devra être demandée par courrier par le contractant au pouvoir adjudicateur et autorisée par ce dernier.

Article 14 Plans du titulaire

- 14.1 N/A

Article 15 Niveau suffisant du montant de l'offre

- 15.1 Se conférer aux dispositions complémentaires concernant l'article 15 des conditions générales.

Article 16 Régime fiscal et douanier

- 16.1 Les dispositions concernant le régime fiscal et douanier sont établies dans l'Annexe V du contrat. Les conditions de livraison sont DDP comme indiqué dans les conditions générales.

Article 17 Brevets et licences

17.1 N/A

Article 18 Ordre de commencer la mise en œuvre des tâches

18.1 Le pouvoir adjudicateur informera le contractant par ordre administratif de la date de mise en œuvre des tâches.

Article 19 Période de mise en œuvre des tâches

19.1 Le délai d'exécution est de 60 jours pour les lots n° 1, 2, et 4 et de 90 jours pour le lot n° 3, à partir de la date de démarrage fixée sur l'ordre de service.

Article 24 Qualité des fournitures

24.2 En prélude à la réception provisoire, une réception technique pourrait être demandée par l'une des deux parties pour s'assurer de l'effectivité, de la qualité, de la fonctionnalité des fournitures livrées et de l'existence des documents relatifs aux manuels d'utilisation, et du certificat d'origine conforme.

Article 25 Inspection et test

25.2 Se conformer aux dispositions à l'article 25 des conditions générales et les modalités pratiques des tests.

Article 26 Principes généraux des paiements

26.1 Les paiements sont effectués en F CFA.

Projet d'Appui la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO), représenté par son Régisseur, Monsieur Paul COULIBALY,

Ministère du Développement Rural, Bâtiment du Centre National de Recherche Agricole (CNRA) en face de l'ex ENA sur la route de Koulouba

Tel : +223 20 01 10 08/ 76 44 59 08- Email:dpaul_coulibaly@yahoo.fr

Les paiements sont autorisés et effectués par l'UPG du projet PACAO.

26.3 Par dérogation aux conditions générales, les paiements des préfinancements sont effectués dans les 60 jours à compter de l'enregistrement par le pouvoir adjudicateur d'une facture recevable. Le paiement final des montants dus au contractant sera effectué dans les 90 jours après l'approbation provisoire des biens et réception par le pouvoir adjudicateur d'une facture recevable.

26.5 En vue d'obtenir les paiements, le contractant doit introduire auprès de l'autorité visée au paragraphe 26.1 ci-dessus :

- a) Pour le préfinancement de 40%, la garantie de préfinancement ;
- b) Pour le paiement du solde de 60%, la facture en 3 exemplaires ainsi que la demande de réception provisoire des fournitures.

Article 28 Retards de paiement

- 28.2 Par dérogation à l'article 28, paragraphe 2, des conditions générales, à l'expiration du délai prévu à l'article 26, paragraphe 3, il est versé au contractant des intérêts de retard s'il en fait la demande au taux et pour la période visés aux conditions générales. La demande doit être reçue dans les deux mois suivant la date du paiement tardif.

Article 29 Livraison

- 29.3 Le titulaire assume tous les risques relatifs aux biens jusqu'à la réception provisoire au lieu de destination. Les fournitures sont livrées sous un emballage permettant de prévenir leur endommagement ou leur détérioration pendant le transit jusqu'à leur arrivée à destination.

Les emballages deviennent la propriété du bénéficiaire, sous réserve de respecter l'environnement.

Article 31 Réception provisoire

Pour la réception provisoire, il y a lieu d'utiliser le certificat de l'annexe C11. A l'aide **du certificat d'origine délivré par la Chambre de commerce du pays fournisseur**, le titulaire devra informer le bénéficiaire de son intention de livrer au moins **10 jours** ouvrables avant la date envisagée, afin que celui-ci mobilise le comité constitué pour la réception provisoire des fournitures.

- 31.2. Par dérogation, le contractant peut demander, par notification adressée au gestionnaire du projet, l'établissement d'un certificat de réception provisoire lorsque les fournitures sont prêtes pour la réception provisoire. Dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la demande du contractant, le gestionnaire du projet:

- établit le certificat de réception provisoire à l'intention du contractant, avec copie au pouvoir adjudicateur, en indiquant, le cas échéant, ses réserves et notamment la date à laquelle, à son avis, les fournitures ont été achevées conformément au marché et étaient prêtes pour la réception provisoire; ou
- rejette la demande en motivant sa décision et en spécifiant les mesures, qui, à son avis, doivent être prises par le contractant en vue de la délivrance du certificat.

Le délai de délivrance du certificat de réception provisoire par le pouvoir adjudicateur au contractant n'est pas réputé inclus dans le délai de paiement indiqué à l'article 26, paragraphe 3.

Par dérogation à l'article 31, paragraphe 2, deuxième alinéa, le délai de délivrance du certificat de réception provisoire par le pouvoir adjudicateur au contractant n'est pas réputé inclus dans le délai de paiement indiqué à l'article 26, paragraphe 3.

Article 32 Obligations au titre de la garantie du produit

32.6. Le titulaire garantit que les fournitures sont neuves, encore inutilisées, du modèle le plus récent et qu'elles comprennent toutes les améliorations récentes quant à leur conception et leurs matériaux. Le titulaire garantit en outre que toutes les fournitures sont exemptes de vices résultant de leur conception, des matériaux utilisés ou de leur ouvrage. Cette garantie demeure valable pendant une année à compter de la réception provisoire.

- 32.7. Cette garantie demeure valable pendant une année à compter de la réception provisoire et ce jusqu'à la réception définitive des fournitures.

Article 33 Service après-vente

33.1 Au titre du service après-vente obligatoire, le titulaire s'engage à fournir un service après-vente permanent pendant une période minimum de douze mois après la réception provisoire. La garantie d'un tel service après-vente devrait permettre des interventions efficaces du Titulaire dans un délai maximum de cinq (05) jours à partir de la sollicitation par les services de l'administration bénéficiaire.

Le titulaire apportera la preuve de sa capacité à assurer un tel service après-vente. A défaut, le titulaire devra présenter un acte d'engagement original établi par le représentant officiel au Mali du fabricant de la marque des fournitures proposées par lequel celui-ci confirme qu'il assurera le service après-vente. Au titre du service après-vente, le titulaire s'engage à fournir, pendant la période de garantie, les pièces de rechange et les consommables usuels aux prix joints au bordereau des prix en annexe IV.

Article 40 Règlement des différends

40.4 Tout litige entre les parties résultant du marché ou ayant un lien avec le marché, qui ne peut être réglé autrement sera réglé conformément à la législation nationale du Mali.

Article 44 Protection des données

1. Le traitement des données à caractère personnel liées à l'exécution du marché par le pouvoir adjudicateur se déroule conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur et aux dispositions de la convention de financement correspondante.

2. Dans la mesure où le marché couvre une action financée par l'Union européenne, le pouvoir adjudicateur peut partager avec la Commission européenne les communications relatives à l'exécution du marché. Ces échanges sont faits à la Commission, uniquement dans le but de permettre à cette dernière d'exercer ses droits et obligations en vertu du cadre législatif applicable et de la convention de financement avec le pays partenaire - le pouvoir adjudicateur. Les échanges peuvent impliquer des transferts de données à caractère personnel (telles que les noms, les coordonnées, les signatures et les CV) de personnes physiques participant à l'exécution du marché (telles que les contractants, le personnel, les experts, les stagiaires, les sous-traitants, les assureurs, les garants, les auditeurs et les conseillers juridiques). Dans les cas où le contractant traite des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution du marché, il informe en conséquence les personnes concernées de la transmission éventuelle de leurs données à la Commission. Toute donnée à caractère personnel transmise à la Commission sera traitée par cette dernière conformément aux dispositions du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE⁷, et comme détaillé dans la déclaration relative à la protection de la vie privée disponible dans ePRAG.

Article 45 Autres clauses supplémentaires

Le soumissionnaire est censé prendre toutes les dispositions nécessaires de tous ordres et garantie pour une mise en œuvre efficace de ce contrat.

* * *

⁷ JO L 205 du 21.11.2018, p. 39.

**ANNEXE I:
CONDITIONS GÉNÉRALES DES MARCHÉS DE
FOURNITURES FINANCÉS PAR L'UNION
EUROPÉENNE OU PAR LE FONDS EUROPÉEN
DE DÉVELOPPEMENT (FED)**

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?>

ANNEXE II + III : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

Intitulé du marché: Fourniture, la livraison et la mise en service d'équipements informatiques, bureautiques, mobiliers de bureau et matériels roulants au profit des services (DNI, APEX) et de l'Unité de Gestion DP1 PACAO

p 1 /...

Référence de la publication :

Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur

Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire

Colonne 5 réservée au comité d'évaluation

Annexe III - L'offre technique du titulaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant:

- La colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire)
- La colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots «conforme» et «oui» sont à cet égard insuffisants)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de formuler des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement référence à des documents

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

ANNEXE II : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + Offres Techniques

Lot n°1 : Matériels informatiques et bureautiques

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
1. Ordinateur de bureau	<p>Marque : à préciser</p> <p>Modèle : à préciser</p> <p>Format : Tout-en-un</p> <p>Processeur : 64 bits, Core i5 2.7 GHz (6 cœurs minimum) ou équivalent</p> <p>Mémoire Ram : 8GB DDR4</p> <p>Disque dur : minimum 1 To 2.5'' Serial ATA</p> <p>Ports USB : minimum 4x USB3.0</p> <p>Réseau : 1port Gigabit Ethernet RJ45</p> <p>Sortie audio + sortie casque + entrée microphone</p> <p>Lecteur optique : graveur DVD+/-RW</p> <p>Ecran 24'' de la même marque</p> <p>Clavier AZERTY de la même marque</p> <p>Souris USB avec tapis souris de la même marque</p> <p>OS : Windows 10 version professionnelle français préinstallé avec licence fournie ou équivalent et antivirus</p> <p>Logiciels : Suite bureautique office standard dernière version avec licence ou équivalent</p> <p>Câble d'alimentation européen</p> <p>Garantie : 1 an</p> <p>Tout accessoire et câblage nécessaire à une mise en production. Ordinateur livré et installé</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
2. Ordinateur portable	<p>Marque : à préciser, Modèle : à préciser</p> <p>Processeur 64bits : 2.7 GHz x (6 cœurs minimum)</p> <p>Type de processeur : core i5 ou équivalent</p> <p>Mémoire cache : minimum 3Mo</p> <p>Mémoire RAM installée : 8Go DDR4</p> <p>Disque dur : 1x 1To SATA</p> <p>Stockage optique : DVD+/-RW intégré ou externe USB</p> <p>Lecteur cartes : SD, SDHC</p> <p>Affichage : 15.6", 16/9, 220cd/m², antireflet, écran tactile</p> <p>Résolution : 1920x1080 natif</p> <p>Carte graphique : GPU 2Go, sortie HDMI</p> <p>Webcam : Intégrée, résolution 1280x720</p> <p>Carte son : intégrée</p> <p>Clavier : AZERTY avec pavé numérique intégré, clavier rétro éclairé</p> <p>Pointage : Touchpad</p> <p>Batterie : remplaçable, autonomie 3h minimum</p> <p>Réseau : 1x Gigabit Ethernet direct sur carte-mère, -WiFi intégré 802.11 g/n/ac</p> <p>Ports USB : minimum 2x USB3.0</p> <p>OS : Windows 10 version professionnelle préinstallé avec licence ou équivalent compatible</p> <p>Prise d'alimentation française standard</p> <p>Logiciels : suite bureautique office standard dernière version avec licence ou équivalent et antivirus</p> <p>Sacoche du constructeur</p> <p>Garantie : 1 an</p> <p>Tout accessoire et câblage nécessaire à une mise en production.</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
3. Onduleur 1500va	<p>Marque et modèle : A préciser</p> <p>Puissance fournie : 1500 VA</p> <p>Plage de tension d'entrée comprise entre 180 et 240 v/ 50HZ-60HZ</p> <p>Tension de sortie jusqu'à 230v</p> <p>Type de prise : française</p> <p>Minimum 2 prises d'alimentation au niveau de l'onduleur pour l'écran et l'unité centrale et avec 2 Câbles extérieurs (pour écran et unité centrale)</p> <p>Type de batterie : batterie sans entretien</p> <p>Tout accessoire et câblage nécessaire à une mise en production.</p> <p>Garantie : 1 an</p> <p>Onduleur livré, installé, configuré et vérifié</p>			
4. Imprimante Multifonction monochrome	<p>Marque et Modèle : A préciser</p> <p>Type d'imprimante : Imprimante multifonction laser Jet pro N&B</p> <p>Fonction : impression, copie, scanner</p> <p>Fréquence processeur : minimum 1GHz</p> <p>Langage : PCL 5, PostScript 3, PCL 6, PDF 1.7</p> <p>Format : A4</p> <p>Vitesse d'impression : minimum 30 ppm</p> <p>Résolution : minimum 600x600ppp</p> <p>Mémoire RAM : minimum 512Mo</p> <p>Bacs : 2x 500 feuilles A4</p> <p>Recto-verso : automatique</p> <p>Connectique : Ethernet intégré, USB2.0</p> <p>Garantie : 1 an</p> <p>Imprimante livrée, installée et configurée</p>			
5. Imprimante Multifonction couleur	<p>Marque et Modèle : A préciser</p> <p>Type d'imprimante : Imprimante multifonction laser couleur</p> <p>Fonction : impression, copie, scanner</p> <p>Fréquence processeur : minimum 800Mhz</p> <p>Langage : PCL 5, PostScript 3, PCL 6, PDF 1.7</p> <p>Format : A4</p> <p>Vitesse d'impression : minimum 20 ppm</p>			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
	Résolution : minimum 600x600ppp Mémoire RAM : minimum 256 Mo Bacs : 2x 250 feuilles A4 Recto-verso : automatique Connectique : Ethernet intégré, Wifi, USB2.0 Garantie : 1 an Imprimante livrée, installée et configurée			
6. Scanneur	Marque Modèle : A préciser Type de scanner : A plat, chargeur automatique de documents Numérisation recto verso en seul passage Vitesse numérisation : 20 ppm/mn en A4 Résolution maximale (N&B) 1200 x 1200 ppp Ports de communication USB 2.0 Mémoire : minimum 128 Mo Capacité chargeur : 50 feuilles Garantie : 1 an Kit documentation : Oui			
7. Vidéoprojecteur	Marque et modèle: à préciser Luminosité du projecteur : minimum 2500 lumens. Technologie de projection : 3LCD ou équivalent. Résolution native du projecteur : XGA (1024x768). Durée de vie de la lampe : minimum 5000h. Télécommande Infra rouge avec gestion de la souris et pointeur laser. Type de port : HDMI, VGA, USB Puissance de l'ampoule : au moins 200W. Type de lampe : Ultra High Performance Sacoche de transport incluse. Vidéoprojecteur livré et mis en service			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
8. Écran projecteur avec trépied	Tableau avec support en acier renforcé sur trépied stable avec surface de projection blanche matte. Dimension minimum : 200x200 cm Couleur : blanc.			
9. Copieur	<p>Marque et modèle : à préciser</p> <p>Type de périphérique : Imprimante / photocopieur / scanner</p> <p>Technologie d'impression : Laser monochrome</p> <p>Vitesse de reproduction : minimum 40 copies A4 par minute noir et blanc</p> <p>Format des copies : A4</p> <p>Résolution de reproduction : jusqu'à 600 x 600 ppp</p> <p>Zoom : de 25 % à 400 %.</p> <p>Résolution d'impression : jusqu'à 1200 x 1200 ppp</p> <p>Bac d'alimentation papier : minimum 2 bacs de voies avec 500 feuilles par voie au minimum.</p> <p>Capacité de bac de sortie papier : minimum 250 feuilles.</p> <p>Copie et impression : recto/verso.</p> <p>Type Chargeur papier : chargeur automatique de documents</p> <p>Mémoire : minimum 1 Go.</p> <p>Fonction de connexion à un ordinateur : Port USB, Ethernet intégré.</p> <p>Type de scanner : Scanner à plat, chargeur automatique de documents (recto verso, couleur).</p> <p>Résolution numérisation : jusqu'à 1200 x 1200 ppp.</p> <p>Accessoire supplémentaire 1 cartouche en plus ;</p> <p>Garantie : minimum 1 an avec intervention sur site.</p> <p>Photocopieur livré, installé, configuré et vérifié</p> <p>Kit documentation</p>			

Lot 2 : Petits matériels de bureau, mobiliers de bureau et électroménagers

REFRIGERATEUR (01)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
----	------------------	--------------------------	--------------------------

1	Marque : à préciser	A préciser	
2	Modèle : à préciser	A préciser	
3	Litrage	140 litres Maximum	
4	Classe	Classe Énergétique A++	
5	Tension de sortie	220v – 240v	
6	Durée de garantie	Minimum un an	

PERFORATEUR (01)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
1	Marque et Modèle	A préciser	
2	Capacité de perforation	20 feuilles	
3	Capacité de reliure :	450 feuilles	
4	Diamètre maxi des baguettes à relier	51 mm	
5	Nombre de poinçons	au moins 21	
6	Bac	A confettis	
7	Format	A4	
8	Dimensions	444x375x294 mm	
9	Durée de la garantie	Minimum un an	

APPAREIL DE RELIURE (01)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
1	Marque : à préciser	A préciser	
2	Modèle : à préciser	A préciser	
3	Relie :	Au moins 300 feuilles A4/A3	
4	Mécanisme	Manuel	
5	Durée de la garantie	Minimum un an	

COFFRE FORT (01)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
1	Marque et Modèle	A préciser	
2	Protection	Vol + incendie	
3	Pênes	6 au moins	

4	Dimension /mm Intérieure H x L x P	105 x 60 x 34 au moins	
6	Poids/kg	180 au moins	
7	Capacité	123 au moins	
8	Type de Serrure	« à préciser »	
9	Trou de scellement	Sol	
10	Durée de la garantie	Minimum un an	

ARMOIRE METALLIQUE A 2 BATTANTS (04)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
1	Dimensions	environ : l=1,00 m ; P=0,45 m ; H= 1,80 m à 2,00 m	
2	Portes	2 portes avec serrure	
3	Etagères	au moins 4 montées sur crémaillère	
4	Épaisseur tôle 8 mm minimum	8 mm minimum	
5	Durée de la garantie	Minimum un an	

CHAISES (70)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
1	Chaises avec accoudoir ergonomique	Dimensions minimales de l'assise : Largeur 0,50	
2		Profondeur 0,50 m Hauteur dossier 0,42 m	
3		Fer en acier ou équivalent	
4		Revêtement semi-cuir	
5		Garantie : un an	

CAFETIERE ELECTRIQUE AVEC 6 TASSES (01)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
1	Marque	A préciser	
2	Marque	Acier inoxydable	
3	Couleur	A préciser	
4	Capacité	6 litres	

5	Puissance	au moins 600 w	
6	Garantie	Un an	

BUREAUX INDIVIDUELS (10)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
1	Bureau	Matériaux en bois stratifié	
2		Un plateau supérieur de dimensions environ : L=1,60m ; l= 0,80m ; H= 0,75m	
3		Épaisseur plateau environ 0, 025m avec bordures protégées	
4		Un caisson à 3 tiroirs sur roulettes	
5		Passe Câble extérieurs	
6		Garantie : un an	

FAUTEUIL DE BUREAU (17)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
1	Fauteuil	Revêtement semi cuir	
2		Couleur noire	
3		Mécanisme basculant décentré avec tension réglable, blocable multi-positions	
4		Assise et dossier rembourré (min 30 Kg/m3)	
5		Piètement en acier chromé avec roulette	
6		Garantie : un an	

TABLE DE REUNION 20 PLACES (20)

N°	CARACTERISTIQUES	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
1	Matériaux	Bois stratifié	
2	Forme	Rectangulaire	
3	Dimensions :	A préciser pour 20 personnes	
4	Épaisseur plateaux	au 30 mm	
6	Garantie	Un an	

Lot 3 : Matériels roulants

VEHICULE PICKUP 4X4 TOUT TERRAIN, (03)

Désignation	Spécifications Demandées	Spéciations Proposées
Origine	A préciser	

Marque	A préciser		
Cabine	Quatre (4) portières latérales, 5 places assises, climatisé, radio AM/FM/SW avec lecteur CD ou UCSB, fauteuil avant séparé en tissu, Lèves vitres électriques Av/Ar ; Air bag conducteur et passager, ABS		
Puissance en kW/Tr.mn	95 à 120/3600		
Couple en Nm/Tr.mn	400 à 403/2000		
Carrosserie et châssis	Pick-up double cabines		
Source d'énergie	Gas-oil		
Nombre de cylindre	4 en ligne		
Cylindrée cm3	2400 à 2488		
Transmission	Cinq vitesses manuelles avant et une marche arrière Engin tropicalisé		
Suspensions	Avant	Indépendante	
	Arrière	Rigide avec ressorts à lame	
Système de freinage	Avant	Disques	
	Arrière	Tambour	
Capacité du réservoir	75 litres minimum		
Consommation aux 100 km (en parcours urbain)	A préciser		
Puissance administrative	A préciser		
Direction	Assistée		
Pneumatique	255/65 R17		
Garde au sol	220 mm minimum		
Dimensions	Longueur	5000 mm minimum	
	Largeur	1780 mm minimum	
	Hauteur	1750 mm minimum	
	Empattement	300 mm minimum	

Voie	Avant	1550 mm	
	Arrière	1550 mm	
Autres Caractéristiques		<ul style="list-style-type: none"> - 1 roue de secours - 1 trousse à outils avec cric et manivelle - 02 Triangles, - 01 extincteur <p>1 manuelle d'utilisation en français</p>	-
Garantie		Au moins un an	

VEHICULE LEGER (01)

<i>Désignation</i>		<i>Spécifications Demandées</i>	<i>Spéciations Proposées</i>
Origine		A préciser	
Marque		A préciser	
Cabine		<p>Quatre portières latérales, 5 places assises. Climatisation auto, radio avec lecteur CD, Lèves vitres électriques, Verrouillage centralisé par télécommande.</p> <p>Double airbags frontaux, Système antiblocage des roues ABS, disque de frein arrière renforcé</p>	
Puissance en kW/Tr.mn		65 à 73/ 6000 tr.mn	
Couple maxi en Nm/Tr.mn		120 à 134/ 4000 tr.mn	
Carrosserie et châssis		04 Portes, berline	
Source d'énergie		Essence	
Nombre de cylindre		4 Cylindres	
Cylindrée cm3		1498 au moins	
Transmission		A préciser	
Suspensions	Avant	A préciser	
	Arrière	A préciser	
Système de freinage	Avant	Disques	
	Arrière	Tambour	
Capacité du réservoir		A préciser	

Consommation aux 100 km (en parcours urbain)		A préciser	
Puissance administrative		A préciser	
Direction		Assistée	
Pneumatique		175/70 R14	
Garde au sol		155 mm au moins	
Dimensions	Longueur	4400 à 4425 mm	
	Largeur	1690 à 1695 mm	
	Hauteur	1505 à 1515 mm	
	Empattement	2400 à 2600 mm	
Voie	Avant	1550 à 1555 mm	
	Arrière	1550 à 1555 mm	
Autres Caractéristiques		<ul style="list-style-type: none"> - 1 roue de secours - 1 trousse à outils avec cric et manivelle - 02 Triangles, 01 extincteur 1 manuelle d'utilisation en français 	
Garantie		Au moins un an	

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

MOTO TOUT TERRAIN (06)

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
Motos				
Marque	A préciser			
Châssis	Tout terrain ou routière			
Moteur	Monocylindre 4T			
Système de refroidissement	Air			
Cylindrée	123 à 125cm ³			
Transmission	Au moins 4 vitesses			
Capacité du réservoir	Au moins 8 L			
Source d'énergie	Essence			
Consommation aux 100 km	A préciser			
Allumage/démarrage	CDI - Automatique et Kick Start			
Dimension	A préciser			
Selle	2 places y compris le conducteur			
Couleur	A préciser			
Emission de CO ₂ (en grammes/km)	A préciser			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
Garantie	Au moins 1 an			
Autres Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - 1 casque de meilleure qualité homologué à la norme 22.04 ou équivalent - 1 antivol - 1 manuel d'utilisation en français - Trousseau de clés - Pompe à air 			

NB : le fournisseur sera en charge de l'obtention des cartes grises et des plaques d'immatriculation desdites motos.

MOTO LEGER (02)

<i>Désignation</i>	<i>Spécifications Demandées</i>	<i>Spéciations Proposées</i>	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
Origine	A préciser			
Marque	A préciser			
Châssis	Tout terrain			
Moteur	Monocylindre 4T			
Système de refroidissement	Air			
Cylindrée	123 à 125 cm3			
Transmission	Au moins 5 vitesses			
Capacité du réservoir	Au moins 8 L			
Source d'énergie	Essence			
Consommation aux 100 km	A préciser			
Allumage/démarrage	CDI - Automatique et Kick start			
Dimension	A préciser			
Selle	2 places y compris le conducteur			

Couleur	A préciser			
Emission de CO2 (en grammes/km)	A préciser			
Autres Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - 1 casque de meilleure qualité homologué à la norme 22.04 ou équivalent - 1 antivol - 1 manuel d'utilisation en français - Trousseau de clés - Pompe à air 			
Garantie	Au moins un an			

NB : le fournisseur sera en charge de l'obtention des cartes grises et des plaques d'immatriculation desdites motos.

ANNEXE IV: Budget ventilé (Modèle d'offre financière) à adapter en fonction du projet

Page n° 1 [de...]

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION: N° 001//05/2022/DP1/PACAO **NOM DU SOUMISSIONNAIRE:** <nom>

A		C	D	E
NUMERO DE L'ARTICLE	QUANTITE	SPECIFICATIONS PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (Y COMPRIS MARQUE/MODELE)	COUTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE DDP 8 BAMAKO F CFA	TOTAL F CFA
1				
2				
		[Autres services et autres coûts, quels qu'ils soient, qui ne sont pas directement liés à la valeur intrinsèque des produits]	[Montant forfaitaire]	
			Total	

⁸ [DDP (Rendu droits acquittés)][DAP (Rendu au lieu de destination)] — Incoterms 2010, Chambre internationale du commerce <http://www.iccwbo.org/products-and-services/trade-facilitation/incoterms-2010/the-incoterms-rules/>.

		[Pièces de rechange avec annexe détaillée comportant les prix unitaires]	[Coût total]	
		[Consommables avec annexe détaillée comportant les prix unitaires]	[Coût total]	
		[Coûts du cycle de vie avec annexe détaillée comportant les prix unitaires]	[Coût total]	

ANNEXE V: FORMULAIRES SPECIFIQUES ET DOCUMENTS PERTINENTS

A - FORMULAIRES SPECIFIQUES

- 5.1- Modèle de garantie de soumission
- 5.2- Modèle de garantie de bonne exécution
- 5.3- Modèle de garantie de préfinancement
- 5.4- Fiche entité légale
- 5.5- Fiche signalétique financier
- 5.6- Régime fiscal et douanier du FED/arrêté ministériel n°95-0441 sur le régime fiscal et douanier applicable aux marchés financés par l'Union européenne
- 5.7- Modèle du Certificat de réception provisoire.

B- DOCUMENTS PERTINENTS

- 5.8. Formulaire de soumission
- 5.9. Grille d'évaluation
- 5.10. Grille d'évaluation de conformité administrative

ANNEXE V -1 : Modèle de Garantie de soumission

À remplir sur papier à en-tête de l'établissement financier

À l'attention de <adresse du pouvoir adjudicateur> dénommé ci-après le «pouvoir adjudicateur»

<Date>

Intitulé du marché: <Intitulé du marché>

Numéro d'identification: <Référence de publication>

Nous soussignés, <nom et adresse de l'établissement financier> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du soumissionnaire>, le paiement au pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de soumission>, représentant la garantie de soumission mentionnée au point 11 de l'avis de marché.

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le soumissionnaire n'a pas satisfait aux obligations du dossier d'appel d'offres. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne pourrions en aucun cas bénéficier des exceptions de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous notons que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après l'expiration de la période de validité de la soumission, incluant les éventuelles extensions, conformément au point 8 des instructions aux soumissionnaires [en tout état de cause au plus tard le (un an après la date limite de soumission des offres)]⁹.

Le droit applicable à la présente garantie est celui de [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi en dehors de l'UE: la Belgique] [i] si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi dans l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <le nom du pays dans lequel l'établissement financier qui émet la garantie est établi>]. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux de [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi en dehors de l'UE: la Belgique] [i] si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi dans l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <le nom du pays dans lequel l'établissement financier qui émet la garantie est établi>].

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès la date limite de soumission de l'offre.

Nom: Fonction:

Signature¹⁰:

Date:

⁹ Cette mention doit être insérée uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'expiration précise ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure de fournir cette garantie sans date d'expiration.

¹⁰ Peut être signé au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) n° 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

ANNEXE V-2 : MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION¹¹

À remplir sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de

<nom et adresse du pouvoir adjudicateur>
ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie n° <insérer le numéro>

Garantie de bonne exécution pour l'exécution complète et correcte du marché <numéro et intitulé du marché> (veuillez rappeler le numéro et l'intitulé dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non seulement comme caution, pour le compte de <nom et adresse du contractant>, ci-après le «contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du marché <numéro et intitulé du marché> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après le «contrat».

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne bénéficierons en aucune circonstance des moyens de défense de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment de ce qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés au marché.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 60 jours après la délivrance du certificat de réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente) [et, en tout état de cause, au plus tard le (18 mois après l'expiration du délai de mise en œuvre des tâches)]¹².

[Le paragraphe doit être supprimé dans son intégralité lorsque le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne ou le pays bénéficiaire en gestion indirecte dans le cadre de l'IAP:

Toute demande de paiement de la garantie doit être contresignée par le chef de délégation de l'Union européenne ou par son adjoint désigné et habilité à signer en vertu des règles applicables de la Commission européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission européenne, toute demande de paiement de la présente garantie comportera la seule signature du représentant de la Commission européenne, soit le chef de délégation concerné ou son adjoint désigné et habilité à signer, soit la personne autorisée au siège.]

Le droit applicable à la présente garantie est le droit [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belge] [i] si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution financière qui émet la garantie>]. Tout litige découlant de la garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belges] [i] si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution

¹¹ Des orientations sur la vérification des garanties financières figurent au chapitre 9.1 du manuel INTPA des procédures financières et contractuelles (INTPA Companion). En gestion indirecte, le pouvoir adjudicateur devrait demander des orientations à la Commission européenne avant d'accepter une garantie financière.

¹² Cette mention ne doit être insérée que lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'expiration précise ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure de fournir cette garantie sans date d'expiration.

financière qui émet la garantie>].

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet à la date de sa signature.

Fait à [insérez le lieu], le [insérez la date]

Signature¹³: [signature]

Signature¹⁴: [signature]

Nom:

Nom:

[fonction dans l'institution financière/la banque]

[fonction dans l'institution financière/la banque]

¹³ Le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) n° 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

¹⁴ Le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) n° 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

ANNEXE V-3: FORMULAIRE DE GARANTIE DE PRÉFINANCEMENT¹⁵

À remplir sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de

<nom et adresse du pouvoir adjudicateur>

ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie n° <insérez le numéro>

Garantie de financement pour le remboursement du préfinancement payable dans le cadre du marché <numéro et intitulé du marché> (veuillez rappeler le numéro et l'intitulé dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non seulement comme caution, pour le compte de <nom et adresse du contractant>, ci-après le «contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <indiquez le montant du préfinancement>, correspondant au préfinancement mentionné à l'article 26.1 des conditions particulières du marché <numéro et intitulé du marché> conclu entre le contractant et le maître d'ouvrage, ci-après le «marché».

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à une demande de remboursement du préfinancement ou que le marché a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne bénéficierons en aucune circonstance des moyens de défense de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment de ce qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce marché.

Nous notons que la libération de la garantie s'effectuera au plus tard 30 jours après la réception provisoire des biens.

Toute demande de paiement de la garantie doit être contresignée par le chef de délégation de l'Union européenne ou par son adjoint désigné et habilité à signer en vertu des règles applicables de la Commission européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission, toute demande de paiement comportera la seule signature du représentant de la Commission, à savoir le chef de délégation, son adjoint désigné et habilité à signer ou la personne autorisée au siège.

Le droit applicable à la garantie est celui de la République du Mali.

Tout litige découlant de la garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux de la république du Mali.

La garantie entrera en vigueur et prendra effet lors du paiement du préfinancement au contractant.

Fait à [insérez le lieu], le [insérez la date]

¹⁵ Des orientations sur la vérification des garanties financières figurent au chapitre 9.1 du manuel INTPA des procédures financières et contractuelles (INTPA Companion). En gestion indirecte, le pouvoir adjudicateur devrait demander des orientations à la Commission européenne avant d'accepter une garantie financière.

5.4 - Fiche entité légale



ENTITE LEGALE

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

SOCIETE PRIVEE


FORME JURIDIQUE	<input type="text"/>		
NOM(S)	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
ACRONYME	<input type="text"/>		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL / ADRESSE FISCALE	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
CODE POSTAL	<input type="text"/>	BOITE POSTALE	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>		
PAYS	<input type="text"/>		
N° TVA ①	<input type="text"/>		
LIEU D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>		
DATE D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	J J	M M	A A A A
N° DE REGISTRE ②	<input type="text"/>		
TELEPHONE	<input type="text"/>	FAX	<input type="text"/>
E-MAIL	<input type="text"/>		

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE, SIGNEE ET ACCOMPAGNEE DE:

- ① **UNE COPIE DU DOCUMENT D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA SI CELLE-CI EST D'APPLICATION ET SI LE N° TVA NE FIGURE PAS SUR LE DOCUMENT OFFICIEL MENTIONNE AU POINT ②.**
- ② **UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT OFFICIEL (P.EX. MONITEUR, JOURNAL OFFICIEL, REGISTRE DE COMMERCE...) PERMETTANT D'IDENTIFIER LE NOM DE L'ENTITE LEGALE, L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL ET LE NUMERO D'ENREGISTREMENT AUPRES DES AUTORITES NATIONALES.**

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE

5.5 - Fiche signalétique financier

	
SIGNALÉTIQUE FINANCIER	
DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ https://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financial_id/financial_id_fr.cfm#fr	
Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.	
COORDONNÉES BANCAIRES ①	
INTITULÉ DU COMPTE ②	<input type="text"/>
IBAN/NUMÉRO DE COMPTE ③	<input type="text"/>
DEVISE	<input type="text"/>
CODE BIC/SWIFT	<input type="text"/>
CODE DE L'AGENCE ④	<input type="text"/>
NOM DE LA BANQUE	<input type="text"/>
ADRESSE DE L'AGENCE BANCAIRE	
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
DONNÉES DU TITULAIRE DU COMPTE TELLE QUE DÉCLARÉE À LA BANQUE	
TITULAIRE DU COMPTE	<input type="text"/>
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
REMARQUE	<input type="text"/>
CACHET DE L'AGENCE + SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE ⑤	DATE (obligatoire)
	SIGNATURE DU TITULAIRE DE COMPTE (obligatoire)

- ① Veuillez indiquer les coordonnées de la banque finale, et non celles de la banque intermédiaire.
- ② Cela ne fait pas référence au type de compte. L'intitulé du compte correspond généralement au nom du titulaire de compte. Toutefois, il est possible à ce dernier de donner un autre intitulé à son compte bancaire.
- ③ Veuillez indiquer le code IBAN (International Bank Account Number) s'il existe dans le pays où votre banque est établie.
- ④ Uniquement pour les USA (code ABA), l'Australie/la Nouvelle-Zélande (code BSB) et le Canada (code de transit).
Ne s'applique pas aux autres pays.
- ⑤ Il est préférable de joindre une copie d'un relevé bancaire RÉCENT. Veuillez noter que le relevé bancaire doit comporter toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE», «NUMÉRO DE COMPTE/IBAN» et «NOM DE LA BANQUE». Si un relevé est joint, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire de compte et la date sont TOUJOURS obligatoires.

ANNEXE V 6- Régime fiscal et douanier du FED

Régime fiscal et douanier

Article 31 de l'Annexe IV à l'Accord de Cotonou

1. Les Etats ACP appliquent aux marchés financés par la Communauté un régime fiscal et douanier qui n'est pas moins favorable que celui appliqué à l'Etat le plus favorisé ou aux organisations internationales en matière de développement avec lesquelles ils ont des relations. Pour la détermination du régime applicable à la nation la plus favorisée, il n'est pas tenu compte des régimes appliqués par l'Etat ACP concerné aux autres Etats ACP ou aux autres pays en développement.
2. Sous réserve des dispositions ci-dessus, le régime suivant est appliqué aux marchés financés par la Communauté:
 - (a) les marchés ne sont assujettis ni aux droits de timbre et d'enregistrement, ni aux prélèvements fiscaux d'effet équivalent, existants ou à créer dans l'Etat ACP bénéficiaire; toutefois, ces marchés sont enregistrés conformément aux lois en vigueur dans l'Etat ACP et l'enregistrement peut donner lieu à une redevance correspondant à la prestation de service;
 - (b) les bénéfices et/ou les revenus résultant de l'exécution des marchés sont imposables selon le régime fiscal intérieur de l'Etat ACP concerné, pour autant que les personnes physiques et morales qui ont réalisé ces bénéfices et/ou ces revenus aient un siège permanent dans cet Etat ou que la durée d'exécution du marché soit supérieure six mois;
 - (c) les entreprises qui doivent importer des matériels en vue de l'exécution de marchés de travaux bénéficient, si elles le demandent, du régime d'admission temporaire tel qu'il est défini par la législation de l'Etat ACP bénéficiaire concernant lesdits matériels;
 - (d) les matériels professionnels nécessaires à l'exécution de tâches définies dans les marchés de services sont admis temporairement dans le ou les Etats ACP bénéficiaires, conformément à sa législation nationale, en franchise de droits fiscaux, de droits d'entrée, de droits de douane et d'autres taxes d'effet équivalent, dès lors que ces droits et taxes ne sont pas la rémunération d'une prestation de services;
 - (e) les importations dans le cadre de l'exécution d'un marché de fournitures sont admises dans l'Etat ACP bénéficiaire en exemption de droits de douane, de droits d'entrée, de taxes ou droits fiscaux d'effet équivalent. Le marché de fournitures originaires de l'Etat ACP concerné est conclu sur la base du prix départ usine, majoré des droits fiscaux applicables le cas échéant dans l'Etat ACP à ces fournitures;
 - (f) les achats de carburants, lubrifiants et liants hydrocarbonés ainsi que, d'une manière générale, de tous les produits incorporés dans un marché de travaux sont réputés faits sur la marché local et sont soumis au régime fiscal applicable en vertu de la législation nationale en vigueur dans l'Etat ACP bénéficiaire;
 - (g) l'importation d'effets et objets personnels, à usage personnel et domestique, par les personnes physiques, autres que celles recrutées localement, chargées de l'exécution des tâches définies dans un marché de services, et par les membres de leur famille, s'effectue, conformément à la législation nationale en vigueur dans l'Etat ACP bénéficiaire, en franchise de droits de douane ou d'entrée, de taxes et autres droits fiscaux d'effet équivalent.
3. Toute question non visée par les dispositions ci-dessus relatives au régime fiscal et douanier reste soumise à la législation nationale de l'Etat ACP concerné.

Annexe 5.7 CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE/FINALE

(Supprimer la mention non applicable)

Marché n° Intitulé

Contractant:
.....
.....

Bénéficiaire:
.....
.....

Article Code	Qté	Description	Livraison	[Installation]	[Pièces détachées]	[Consommables]	[(Manuels)]	[Formations]	Remarques
1	<...>	<.....>							
2	<...>	<.....>							
3	<...>	<.....>							
4	<...>	<.....>							

Provisoire: Tous les articles susmentionnés ont été délivrés, installés, testés et sont conformes aux spécifications techniques du marché. Le contractant s'est également

acquitté de ses obligations conformément au Manuel de visibilité et de communication et en vertu de l'article 7.8 des conditions générales.

Finale: Le contractant a remédié à tout défaut ou dommage ayant eu lieu pendant la période de garantie, tel que spécifié dans le contrat.

(supprimer la mention non applicable)

Date de la réception:

Le contractant

Nom

Signature.....

Le bénéficiaire

Nom

Signature.....

Le gestionnaire du projet (pouvoir adjudicateur)

Nom

Signature.....

[La Commission européenne (en gestion indirecte avec contrôles ex-ante si la Commission effectue les paiements prévus dans le cadre du marché)

Nom

Signature

ANNEXE 5-8. Formulaire de soumission

BORDEREAU DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

Référence de la publication: <Référence de la publication>

Intitulé du marché: <Intitulé du marché>

<Lieu et date>

A: <Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>.

[[Comment remplir ce formulaire de soumission de l'offre

Les offres soumises par des **consortiums** (c'est-à-dire soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. En cas de consortium, la déclaration du soumissionnaire doit être présentée par le chef de file et par tous les membres du consortium.

Dans le cas où les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise par la poste ou par messagerie ou remise en main propre (**soumission papier**): les documents joints au présent bordereau de soumission (par exemple déclarations, preuves) peuvent être soumis en version originale ou sous forme de copie. **La seule exception est la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection pour laquelle des originaux signés doivent être présentés.** Pour des raisons économiques et écologiques, il est recommandé d'utiliser des dossiers en papier et d'éviter les chemises ou intercalaires en plastique. Il est également recommandé d'imprimer, autant que possible, votre dossier recto verso.

Dans le cas où les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise via **eSubmission**: les déclarations doivent être signées, numérisées et téléchargées dans eSubmission. **La seule exception est la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection pour laquelle, en plus des copies numérisées, des originaux signés doivent être soumis.** Voir les instructions supplémentaires ci-dessous.

Les documents originaux qui n'ont pas été présentés doivent être conservés par le soumissionnaire. Sur demande, ces documents originaux doivent être expédiés au pouvoir adjudicateur.

Supprimez cette section surlignée en jaune après avoir rempli toutes les instructions.]

Un bordereau signé doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots), accompagné de copies, dont le nombre est précisé dans les instructions aux soumissionnaires. Le bordereau doit comporter une déclaration signée par chaque entité légale soumettant cette offre, laquelle utiliser à cet effet le modèle joint en annexe. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint au bordereau ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. Les documents joints au bordereau de soumission (par exemple déclarations, preuves, etc.) peuvent être soumis en version originale ou sous forme de copie. Si vous fournissez des copies, les originaux doivent être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande. Pour des raisons économiques et écologiques, nous vous recommandons de soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemises ou intercalaires en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (c'est-à-dire un soumissionnaire) peut, s'il l'estime approprié et pour un marché

déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant dans les documents de l'offre un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, que l'opérateur économique qui s'en remet à elles et doivent respecter les critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique s'en remet à elles. **Aux fins de la présente offre, les données relatives à cette troisième entité pour le critère de sélection pertinent doivent être incluses dans un document distinct.** La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

1 OFFRE SOUMISE PAR

	Nom(s) du (des) soumissionnaire(s)	Nationalité ¹⁶
Chef de file¹⁷		
Membre		
Etc.		

¹⁶ Pays dans lequel l'entité légale est enregistrée.

¹⁷ Ajoutez ou supprimez autant de lignes que nécessaire pour les membres. Veuillez noter qu'une entité pourvoyeuse de capacités/un sous-traitant n'est pas considéré(e) comme un membre aux fins du présent appel d'offres. De ce fait, les données des entités pourvoyeuses de capacités/sous-traitants ne doivent pas figurer dans les données relatives à la capacité économique, financière et professionnelle, mais dans un document distinct. Dans le cas où la présente offre est soumise par un seul soumissionnaire, son nom devrait être indiqué sous la rubrique «**chef de file**» (et toutes les autres lignes devraient être supprimées).

2 PERSONNE DE CONTACT (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse électronique	

3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE¹⁸

Merci de bien vouloir compléter le tableau «Données financières»¹⁹ suivant en vous basant sur vos comptes annuels et vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels clôturés ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos toutes dernières estimations dans les colonnes portant la mention **. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être calculés sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre (ou si la base de calcul a changé, ce changement doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau). Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

Données financières Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection définis dans le document d'informations complémentaires sur l'avis de marché	2 ans avant l'exercice en cours²⁰ <précisez z> F CFA	Avant-dernier exercice <précisez > F CFA	Dernier exercice <précisez z> F CFA	Moyenne²¹ F CFA	[Dernier exercice F CFA]* *	[Exercice en cours F CFA]* *
Chiffre d'affaires annuel ²² , à l'exclusion du présent marché						
Actifs à court terme ²³						
Passif à court terme ²⁴						
[Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)]	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet]

¹⁸ Les personnes physiques doivent prouver leur capacité conformément aux critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés.

¹⁹ Si le présent bordereau de soumission est soumis par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

²⁰ Dernier exercice = dernier exercice comptable clos de l'entité.

²¹ Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique

4 PERSONNEL

Veillez fournir les statistiques suivantes sur le personnel pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents²⁵.

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général	Domaines pertinents ²⁶	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹
Personnel permanent ²⁷								
Autre personnel ²⁸								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)	%	%	%	%	%	%	%	%

²⁵ Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

²⁶ Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous.

²⁷ Personnel employé directement par le soumissionnaire ou ayant conclu un contrat avec celui-ci à titre permanent (c'est-à-dire sous contrat à durée indéterminée).

²⁸ Autre personnel directement employé par le soumissionnaire ou ayant conclu un contrat avec celui-ci à titre non permanent (c'est-à-dire sous contrat à durée déterminée).

5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents pour le présent marché** de chaque entité légale soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité légale en tête de chaque colonne. Cochez la/les case(s) (✓) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité légale possède une expérience significative. [**10 domaines de spécialisation au maximum**]

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n° 1				
Spécialisation pertinente n° 2				
Etc. ²⁹				

²⁹ Ajoutez ou supprimez autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où la présente offre serait soumise par une seule entité légale, son nom doit être indiqué sous la rubrique «Chef de file» (et toutes les autres colonnes doivent être supprimées).

6 EXPÉRIENCE

Veillez remplir un tableau en utilisant le format ci-dessous pour résumer les **principaux marchés de fournitures pertinents** menés à bien au cours des 3 dernières années³⁰ par la ou les entités légales soumettant la présente offre. Le nombre de références fournies ne doit pas être supérieur à **15** pour l'ensemble de l'offre.

N° de réf. # (maximum 15)	Intitulé du projet		...					
Nom de l'entité légale	Pays	Montant total du marché (EUR) ³¹	Part fournie par l'entité légale (%)	Quantité de personnel fourni	Nom du client	Source du financemen t	Dates	Nom des membres éventuels
...
Description détaillée du marché						Services liés fournis		
...						...		

³⁰ Les références doivent porter sur des marchés exécutés par l'entité légale (ou les entités légales) soumettant le bordereau (à l'exception des cas documentés de rachat d'entreprise ou de succession universelle). En cas de contrat-cadre (sans valeur contractuelle), seuls les marchés spécifiques correspondant aux tâches exécutées au titre d'un tel contrat seront pris en considération.

³¹ Montants effectivement payés sans tenir compte de l'inflation.

7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Dans le cadre de leur offre, chaque entité légale identifiée au point 1 du présent formulaire, y compris chaque membre du consortium, de même que chaque entité pourvoyeuse de capacités et chaque sous-traitant, doit soumettre une déclaration signée au format ci-dessous, ainsi que la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (Annexe 1) (insérez le formulaire a.14a).

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous, soussignés, déclarons que:

1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier pour l'invitation à soumissionner n° <.....> du <date>. Nous acceptons intégralement, sans réserve ni restriction, ses dispositions.

2 [Si le marché est financé par un acte de base au titre du cadre financier pluriannuel pour les années 2014-2020] Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et dans les délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:

Lot n° 1: <description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits>

Lot n° 2: <description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits>

[Si le marché est financé par un acte de base au titre du cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027] Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et dans les délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:

Lot n° 1: <description des fournitures avec indication des quantités>

Lot n° 2: <description des fournitures avec indication des quantités>

3 Le prix de notre offre à l'exclusion des pièces de rechange et des consommables, le cas échéant (à l'exclusion des remises décrites au point 4), est de:

Lot n° 1: <insérer le prix>

Lot n° 2: <insérer le prix et la devise>

Lot n° 3: <insérer le prix>

4 Nous accordons une remise de [<...> %], ou [<.....>] [dans le cas où le lot n° ... et le lot n° ... nous seraient attribués].

5 La présente offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date finale de soumission des offres.

6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution comme demandé à l'article 11 des conditions particulières.

7 Notre société/entreprise [et nos sous-traitants] a/ont la nationalité suivante:

<.....>

8 Nous soumettons la présente offre en notre nom propre [en tant que membre du consortium dirigé par [<nom du chef de file>] [nous-mêmes]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché. [Nous confirmons en tant que membre du consortium que tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché, que le chef de file est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du marché, y compris les paiements, relève de la responsabilité du chef de file et que tous les membres de l'entreprise commune/du consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du marché]. [Nous confirmons, en tant qu'entité pourvoyeuse de capacités, être conjointement et solidairement responsable au regard des obligations découlant du marché, y compris en ce qui concerne tout montant recouvrable.]

9 Nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves nécessaires conformément à la législation du pays dans lequel nous sommes effectivement établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration indiquant que notre situation n'a pas changé durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

Nous nous engageons également à fournir, si nécessaire, les preuves de la capacité financière et économique et de la capacité technique et professionnelle selon les critères de sélection fixés pour le présent appel d'offres et précisés dans les informations complémentaires sur l'avis de marché. Les preuves documentaires demandées sont mentionnées à la section 2.6.11. du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

10 Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 24 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêts ni aucun lien équivalent susceptible de fausser la concurrence avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties à l'appel d'offres au moment de la soumission du présent formulaire.

Nous confirmons que nous-mêmes, y compris tous les membres du consortium, le cas échéant, et les sous-traitants ne figurons pas sur les listes de mesures restrictives de l'UE (www.sanctionsmap.eu) et nous comprenons que notre offre peut être rejetée, si le contraire devait être prouvé.

11 Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution des tâches. Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète fournie délibérément dans la présente offre puisse entraîner notre exclusion du présent marché et de tout autre marché financé par l'UE/le FED.

12 Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de donner suite à cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du marché. Il n'encourt aucune responsabilité à notre égard en procédant de la sorte.

13 Nous reconnaissons pleinement et acceptons que si les personnes susmentionnées participent tout en se trouvant dans l'une des situations prévues à la section 2.6.10.1.1. du PRAG ou que, si les déclarations ou les informations fournies se révèlent fausses, elles soient susceptibles d'être rejetées de la présente procédure et passibles de sanctions administratives sous la forme d'une exclusion et de sanctions financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale estimée du marché en cours d'attribution et que ces informations puissent être publiées sur le site internet de la Commission européenne, conformément au règlement financier en vigueur.

14 Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, au système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières, à l'Office européen de lutte antifraude ou au Parquet européen.

[* **Supprimez, le cas échéant**]

[Si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels clos et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels clos) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre <sauf comme expliqué dans la note de bas de page du tableau>.

Données financières Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection définis dans le document d'informations complémentaires sur l'avis de marché	2 ans avant le dernier exercice⁵ <précisez> F CFA	Avant-dernier exercice <précisez> F CFA	Dernier exercice <précisez> F CFA	Moyenne⁶ F CFA	Dernier exercice F CFA	[Exercice en cours F CFA
Chiffre d'affaires annuel ⁷ , à l'exclusion du présent marché						
Actifs courants ⁸						
Passifs courants ⁹						
[Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)]	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet]

Le tableau suivant contient des statistiques concernant notre personnel, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium:

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹
Personnel permanent ¹²								
Autre personnel ¹³								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)	%	%	%	%	%	%	%	%

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Nom et prénom: <.....>

Dûment autorisé à signer la présente offre au nom de:

<.....>

Lieu et date: <.....>

Cachet de la société/de l'entreprise:

Cette offre comprend les annexes suivantes:

<Liste numérotée des annexes avec les titres>

ANNEXE 1
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITÈRES D'EXCLUSION ET DE SÉLECTION

**Déclaration sur l'honneur relative
aux critères d'exclusion et aux critères de sélection**

[Le][La] soussigné[e] [insérer le nom du signataire du présent formulaire]:

<i>(uniquement pour les personnes physiques)</i> se représentant [lui][elle]-même	<i>(uniquement pour les personnes morales)</i> représentant la personne morale suivante:
Numéro de carte d'identité ou de passeport: («la personne»)	Dénomination officielle complète: Forme juridique officielle: Numéro d'enregistrement légal: Adresse officielle complète: N° d'immatriculation à la TVA: («la personne»)

La personne n'est pas tenue de présenter la déclaration relative aux critères d'exclusion lorsque celle-ci a déjà été présentée aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur, pour autant que la situation n'ait pas changé et que la période de temps écoulée depuis la date de la déclaration ne dépasse pas un an.

En pareil cas, le signataire déclare que la personne a déjà fourni la même déclaration relative aux critères d'exclusion aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Date de la déclaration	Référence complète de la précédente procédure

I – Situations d'exclusion concernant la personne

(1) déclare que la personne susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON
(a) elle est en état de faillite ou fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ses biens sont administrés par un liquidateur ou sont placés sous administration judiciaire, elle a conclu un concordat préventif, elle se trouve en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue par le droit de l'Union ou le droit national;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(b) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle n'a pas respecté ses obligations relatives au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale conformément au droit applicable;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une faute professionnelle grave en ayant violé des dispositions législatives ou réglementaires applicables ou des normes de déontologie de la profession à laquelle elle appartient, ou en ayant adopté une conduite fautive qui a une incidence sur sa crédibilité professionnelle, dès lors que cette conduite dénote une intention fautive ou une négligence grave, y compris en particulier l'une des conduites suivantes:		
i) présentation frauduleuse ou par négligence de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou le respect des critères d'éligibilité ou de sélection ou dans l'exécution d'un marché ou d'une convention,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) conclusion d'un accord avec d'autres personnes en vue de fausser la concurrence,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii) violation de droits de propriété intellectuelle,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv) tentative d'influer sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur lors de la procédure d'attribution,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v) tentative d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure d'attribution;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(d) il a été établi par un jugement définitif que la personne est coupable de l'un des faits suivants:		
i) la fraude au sens de l'article 3 de la directive (UE) 2017/1371 et de l'article 1 ^{er} de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, établie par l'acte du Conseil du 26 juillet 1995,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) la corruption au sens de l'article 4, paragraphe 2, de la directive (UE) 2017/1371 ou la corruption active au sens de l'article 3 de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des États membres de l'Union européenne, établie par l'acte du Conseil du 26 mai 1997, ou les actes visés à l'article 2, paragraphe 1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil, ou la corruption telle qu'elle est définie dans d'autres droits applicables,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii) les comportements liés à une organisation criminelle visés à l'article 2 de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv) le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphes 3, 4 et 5, de la directive (UE) 2015/849 du Parlement européen et du Conseil,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v) les infractions terroristes ou les infractions liées à des activités terroristes, ainsi que l'incitation à commettre une infraction, la complicité ou la tentative d'infraction, telles qu'elles sont définies aux articles 3 et 14 et au titre III de la directive (UE) 2017/541 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

vi) le travail des enfants ou les autres infractions liées à la traite des êtres humains visées à l'article 2 de la directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(e) elle a gravement manqué à des obligations essentielles dans l'exécution d'un marché ou d'une convention financés par le budget de l'Union, ce qui a conduit à la résiliation anticipée du marché ou de la convention ou à l'application de dommages-intérêts forfaitaires ou d'autres pénalités contractuelles ou ce qui a été découvert à la suite de contrôles et d'audits ou d'enquêtes effectués par un pouvoir adjudicateur, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) ou la Cour des comptes;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(f) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a commis une irrégularité au sens de l'article 1 ^{er} , paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(g) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive qu'elle a créé une entité dans une juridiction différente dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable sur le territoire où se trouve son siège statutaire, son administration centrale ou son principal établissement;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(h) (<i>uniquement pour les personnes morales</i>) il a été établi par un jugement définitif ou une décision administrative définitive que la personne a été créée dans l'intention visée au point g);	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) déclare que, pour les situations visées aux points 1c) à 1h) ci-dessus, en l'absence de jugement définitif ou de décision administrative définitive, la personne ³² :	OUI	NON
i. tombe sous le coup de faits établis dans le cadre d'audits ou d'enquêtes menés par le Parquet européen, la Cour des comptes ou l'auditeur interne, ou de tout autre contrôle, audit ou vérification effectué sous la responsabilité d'un ordonnateur d'une institution de l'UE, d'un organisme européen ou d'une agence ou d'un organe de l'UE;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii. fait l'objet de jugements non définitifs ou de décisions administratives non définitives, y compris le cas échéant de mesures disciplinaires prises par l'organe de surveillance compétent qui est chargé de vérifier l'application des normes de déontologie professionnelle;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iii. tombe sous le coup de faits visés dans les décisions des entités ou des personnes chargées de tâches d'exécution du budget de l'UE;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
iv. est visée par des informations transmises par des États membres qui exécutent des fonds de l'Union;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
v. fait l'objet de décisions de la Commission relatives à la violation du droit de l'Union dans le domaine de la concurrence ou de décisions d'une autorité nationale compétente concernant la violation du droit de l'Union ou du droit national en matière de concurrence;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

³² La déclaration au titre de ce point 2 est volontaire et ne peut produire d'effets juridiques défavorables pour l'opérateur économique tant que les conditions de l'article 141, paragraphe 1, point a), du RF ne sont pas remplies.

vi. est informée, par tout moyen, qu'elle fait l'objet d'une enquête de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), soit parce que l'OLAF lui a donné la possibilité de présenter ses observations sur les faits la concernant, soit parce qu'elle a fait l'objet de contrôles sur place effectués par l'Office dans le cadre d'une enquête, soit parce qu'elle a reçu notification de l'ouverture ou de la clôture d'une enquête de l'OLAF la concernant ou de tout autre élément s'y rapportant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	--------------------------

II – Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de la personne morale et des bénéficiaires effectifs

Ne s'applique pas aux personnes physiques, aux États membres et aux autorités locales

(2) déclare qu'une personne physique ou morale qui est membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de la personne morale susmentionnée ou qui possède des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle à l'égard de ladite personne morale (à savoir, par exemple, les chefs d'entreprise, les membres des organes de direction ou de surveillance et les personnes physiques ou morales détenant, à titre individuel, la majorité des parts), ou un bénéficiaire effectif de la personne [au sens de l'article 3, point 6), de la directive (UE) 2015/849] se trouve dans l'une des situations suivantes:	OUI	NON	S.O.
situation visée au point 1) c) ci-dessus (faute professionnelle grave)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) d) ci-dessus (fraude, corruption ou autre infraction pénale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) e) ci-dessus (manquements graves dans l'exécution d'un marché)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) f) ci-dessus (irrégularité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) g) ci-dessus (création d'une entité dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point 1) h) ci-dessus (personne créée dans l'intention de se soustraire à des obligations légales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

III – Situations d'exclusion concernant les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne morale

(3) déclare qu'une personne physique ou morale qui répond indéfiniment des dettes de la personne morale susmentionnée se trouve dans l'une des situations suivantes [<u>Dans l'affirmative, veuillez indiquer, en annexe à la présente déclaration, la situation et le(s) nom(s) de la (des) personne(s) concernée(s), en donnant une brève explication.</u>]:	OUI	NON	S.O.
situation visée au point a) ci-dessus (faillite)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
situation visée au point b) ci-dessus (non-respect des obligations de paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

IV – Autres motifs de rejet de la présente procédure

(4) déclare que la personne susmentionnée:	OUI	NON
a participé précédemment à l'élaboration des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution, si cela a entraîné une violation du principe d'égalité de traitement, notamment une distorsion de concurrence qui ne peut être corrigée autrement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

V – Mesures correctrices

Si elle déclare l'une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, la personne peut indiquer les mesures correctrices qu'elle a prises pour remédier à la situation d'exclusion, afin de permettre à l'ordonnateur de déterminer si ces mesures sont suffisantes pour démontrer sa fiabilité. Il peut s'agir, par exemple, de mesures prises au niveau technique, de l'organisation et du personnel en vue d'éviter toute répétition, de l'indemnisation du dommage ou du paiement des amendes ou de tout impôt ou toute cotisation de sécurité sociale. Les preuves documentaires pertinentes démontrant les mesures correctrices prises doivent être annexées à la présente déclaration. Cette disposition ne s'applique pas aux situations visées au point (1) (d) de la présente déclaration.

VI – Justificatifs sur demande

Sur demande et dans le délai fixé par le pouvoir adjudicateur, la personne doit fournir des informations sur les personnes physiques et morales qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ou qui possèdent des pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle, y compris les personnes physiques et morales faisant partie de la structure de propriété et de contrôle et les bénéficiaires effectifs, ainsi que les justificatifs appropriés attestant qu'aucune de ces personnes ne se trouve dans l'une des situations d'exclusion visées aux points 1) c) à 1) f).

Elle doit également fournir les justificatifs suivants concernant la personne proprement dite et la ou les personnes physiques ou morales sur la capacité desquelles la personne compte s'appuyer, ou un sous-traitant, et concernant la ou les personnes physiques ou morales qui répondent indéfiniment des dettes de la personne:

pour les situations mentionnées aux points 1) a), c), d), f), g) et h) ci-dessus, un extrait récent du casier judiciaire est requis ou, à défaut, un document équivalent délivré récemment par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'établissement de la personne, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites;

pour les situations mentionnées aux points 1) a) et b) ci-dessus, des certificats récents délivrés par les autorités compétentes du pays d'établissement. Ces documents doivent apporter la preuve du paiement de tous les impôts, taxes et cotisations de sécurité sociale dont la personne est redevable, y compris la TVA, l'impôt sur le revenu (personnes physiques uniquement), l'impôt sur les sociétés (personnes morales uniquement) et les charges sociales. Lorsqu'un document visé ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment faite devant une autorité judiciaire ou un notaire ou, à défaut, une déclaration solennelle faite devant une autorité administrative ou un organisme professionnel qualifié du pays d'établissement.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure d'attribution du même pouvoir adjudicateur. Les documents ne doivent pas avoir

été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Document	Référence complète de la précédente procédure
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si ceux-ci peuvent être consultés sans frais dans une base de données nationale.

Le signataire déclare que l'adresse internet de la base de données/les données d'identification ci-après donne(nt) accès aux justificatifs demandés.

Adresse internet de la base de données	Données d'identification du document
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

VII – Critères de sélection

Critères de sélection applicables à tous les membres du consortium/sous-traitants/ entités pourvoyeuses de capacités

	OUI	NON	S.O.
(1) déclare que la personne susmentionnée satisfait aux critères de sélection qui lui sont applicables à titre individuel, tels que prévus dans le dossier d'appel d'offres, à savoir:			
(a) elle a la capacité d'exercer l'activité professionnelle d'un point de vue légal et réglementaire, nécessaire à l'exécution du marché, conformément aux dispositions de la section [insérer] de l'avis de marché/des instructions aux soumissionnaires;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(b) elle remplit les critères économiques et financiers applicables, mentionnés à la section [insérer] de l'avis de marché/ informations complémentaires concernant l'avis de marché/ des instructions aux soumissionnaires;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(c) elle remplit les critères techniques applicables, mentionnés à la section [insérer] de l'avis de marché/ informations complémentaires concernant l'avis de marché/ des instructions aux soumissionnaires;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(d) elle remplit les critères professionnels applicables indiqués à la section [insérer] de l'avis de marché/informations complémentaires sur l'avis de marché/instructions aux soumissionnaires ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(e) elle ne fait pas l'objet d'un conflit d'intérêts susceptible de nuire à l'exécution du contrat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Veillez adapter le tableau ci-dessus en fonction des critères mentionnés dans le dossier d'appel d'offres (c'est-à-dire insérer des lignes supplémentaires pour chaque critère ou supprimer les lignes inutiles).

Critères de sélection applicables au soumissionnaire dans son ensemble - évaluation

d'ensemble (à remplir UNIQUEMENT par soumissionnaire unique ou par le chef de file en cas d'offre conjointe)

(2) si la personne susmentionnée est soumissionnaire unique ou chef de file dans le cas d'un consortium , déclare:	OUI	NON	S.O.
(f) que le soumissionnaire (y compris tous les membres du groupement en cas de consortium, les sous-traitants et les entités sur la capacité desquelles le soumissionnaire compte s'appuyer, le cas échéant) remplit l'ensemble des critères de sélection pour lesquels il sera procédé à une évaluation d'ensemble conformément au dossier d'appel d'offres;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(g) qu'elle ne fait pas l'objet d'un conflit d'intérêts susceptible de nuire à l'exécution du contrat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dans le cas d'une procédure avec lots, les déclarations ci-dessus s'appliquent au(x) lot(s) pour le(s) quel(s) la demande de participation/l'offre est présentée.

VIII – Justificatifs aux fins de la sélection

Le signataire déclare que la personne susmentionnée peut fournir, sur demande et sans tarder, les documents justificatifs nécessaires énumérés dans les sections correspondantes du dossier d'appel d'offres et qui ne sont pas disponibles sous forme électronique.

Lorsque les justificatifs ne doivent pas accompagner la demande de participation ou l'offre, la personne est invitée à élaborer à l'avance les documents relatifs aux justificatifs, étant donné que le pouvoir adjudicateur peut demander que ceux-ci lui soient communiqués dans un délai réduit.

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si elle les a déjà présentés aux fins d'une autre procédure de passation de marché du même pouvoir adjudicateur. Les documents ne doivent pas avoir été délivrés plus d'un an avant la date à laquelle ils ont été demandés par le pouvoir adjudicateur et doivent être toujours valables à cette date.

Le signataire déclare que la personne a déjà fourni les preuves documentaires aux fins d'une précédente procédure et confirme qu'aucun changement n'est intervenu dans sa situation:

Document	Référence complète de la précédente procédure
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

La personne n'est pas tenue de fournir les justificatifs si ceux-ci peuvent être consultés sans frais dans une base de données nationale.

Le signataire déclare que l'adresse internet de la base de données/les données d'identification ci-après donne(nt) accès aux justificatifs demandés.

Adresse internet de la base de données	Données d'identification du document
<i>Insérer autant de lignes que nécessaire.</i>	

IX - Déclaration sur l'honneur relative à un montant de dette constaté dû à l'Union

(à remplir UNIQUEMENT par le soumissionnaire unique ou par le chef de file en cas d'offre conjointe)

La personne qui, en tant que soumissionnaire unique/chef de file en cas de consortium, soumet une demande de participation/une offre dans le cadre de la procédure susmentionnée, déclare que:

le candidat/soumissionnaire, y compris chaque membre du groupement en cas d'offre conjointe/ les sous-traitants,	OUI	NON
n'est pas redevable envers l'Union d'un montant de dette constaté.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La personne susmentionnée doit immédiatement informer le pouvoir adjudicateur de toute modification de la situation déclarée.

La personne susmentionnée est susceptible d'être rejetée de la présente procédure et est passible de sanctions administratives (exclusion ou sanction financière) s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies pour participer à la présente procédure.

Nom et prénoms

Date

Signature³³

³³ La déclaration doit être signée à l'aide d'une:

1. signature électronique (option recommandée)

Si vous avez la possibilité de signer la déclaration en utilisant une signature électronique qualifiée (SEQ), veuillez la faire signer électroniquement par votre ou vos représentants autorisés. Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (SEQ) au sens du règlement (UE) n° 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

Avant de renvoyer votre document signé électroniquement, veuillez vérifier la signature et la validité du certificat à l'aide de l'un des outils suivants:

- l'outil de validation DSS Demonstration disponible à l'adresse <https://ec.europa.eu/cefdigital/DSS/webapp-demo/validation> peut vous aider à vérifier la validité d'un certificat en indiquant le nombre et le type de signatures valides dans un document;
- le navigateur de la liste de confiance de l'Union européenne (EU Trusted List Browser) permet de vérifier si le fournisseur de signature électronique et le service de confiance qu'il fournit figurent sur ladite liste de confiance: <https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#>

Pour vous assurer que vous utilisez une SEQ conforme au règlement eIDAS, vous devez vérifier que le prestataire de services et le service de génération de certificats qualifiés utilisés apparaissent dans le navigateur de la liste de confiance de l'Union européenne.

2. signature manuscrite

Si vous n'avez pas la possibilité de signer la déclaration à l'aide d'une signature électronique qualifiée (SEQ), veuillez remplir électroniquement la déclaration, puis l'imprimer et la faire signer et dater par votre ou vos représentants autorisés au moyen d'une signature manuscrite.

ANNEXE 5-9 : GRILLE D'ÉVALUATION

À adapter en fonction du projet. Doit être remplie par le comité d'évaluation. L'annexe II + III «Spécifications techniques + offre technique» doit être jointe à la présente grille dans le cas où la colonne «notes du comité d'évaluation» a été remplie.

Intitulé du marché:							Référence de publication:				
Offre n°	Nom du soumissionnaire	Règles d'origine respectées? (Indications supplémentaires ³⁴) (O/N)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/...)	Capacité professionnelle? (OK/a/b/...)	Capacité technique? (OK/a/b/...)	Respect des ³⁵ spécifications techniques? (OK/a/b/...)	Services auxiliaires, le cas échéant? (OK/a/b/.../sans objet)	Déclaration de sous-traitance conformément à l'article 6 des conditions générales? (O/N)	Autres prescriptions techniques indiquées dans le dossier d'appel d'offres? (Oui/non/sans objet)	Techniquement conforme? (O/N)	Justification/ remarques
1											
2											
3											
4											

³⁴Uniquement applicables aux marchés financés par un acte de base au titre du CFP 2014-2020 (marchés/lots d'un montant supérieur à 100 000 EUR pour le CIR et quel que soit le montant pour les autres instruments).

³⁵Les critères de sélection, dans la précédente rubrique du présent formulaire, doivent être respectés avant qu'il soit procédé à l'évaluation des critères techniques.

Nom et signature de l'évaluateur	
Nom et signature de l'évaluateur	
Nom et signature de l'évaluateur	
Date	

ANNEXE 5-10 : GRILLE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

À adapter en fonction du projet.

Intitulé du marché:	fourniture, la livraison et la mise en service d'équipements informatiques, bureautiques, mobiliers de bureau et matériels roulants au profit des services (DNI, APEX) et de l'Unité de Gestion DP1 PACAO	Référence de publication:	
----------------------------	---	----------------------------------	--

Numéro de l'offre	Nom du soumissionnaire	Soumission par voie électronique uniquement: garantie de soumission en version originale incluse? (Oui/Non)	La nationalité du soumissionnaire (consortium) ³⁶ est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Le formulaire de soumission de l'offre est-il dûment rempli? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par tous les membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Déclaration(s) sur l'honneur incluse(s)? (Oui/Non)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Décision globale? (Acceptation/Rejet)
1										
2										
3										
4										

³⁶Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles.

Nom du président	
Signature du président	
Date	

